



—
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2019**
—



BILAN MORAL 2018

La cause animale progresse en France, les mentalités changent peu à peu : alors qu'elle était considérée comme une cause pour « personnes trop sensibles » il y a 10 ans, notre société voit enfin un sérieux problème éthique à la façon dont on traite les animaux aujourd'hui. Qui soutient aujourd'hui l'élevage des poules en cage ? Qui n'est pas indigné du broyage des poussins ou des castrations à vif pratiquées sur les porcelets ? Qui supporte l'agonie des animaux dans les abattoirs ? Aujourd'hui, peu à peu, les tabous se lèvent et il est enfin possible d'être entendus lorsque nous soulevons la question de la légitimité de continuer à considérer les animaux comme des ressources à notre disposition.

Par nos actions, nous contribuons du mieux que nous pouvons à faire émerger ces interrogations, à encourager les changements de façon pacifiste et non violente, nous appuyant sur des faits, sur des preuves, sur des raisonnements logiques, sur des avancées pragmatiques.

Cette année encore, grâce au soutien de plus de 30 000 membres, l'association a pu à la fois mener des actions grand public, solliciter les médias, challenger les entreprises et interpeller les élus.

De nombreuses personnalités sont venues nous prêter main-forte pour faire entendre la voix des animaux : Sophie Marceau, Hélène de Fougerolles, Allain Bougrain-Dubourg, Samaha de Shaka Ponk, Hélène Gateau, Kim Glow, GiedRé, Raphaël Mezrahi, Lolita Lempicka, Vahina Giocante, Franck Sorbier, Daniel et Eva Bravo, Sidi Larbi Cherkaoui, Christine Berrou, Sylvie Guillem, Pierre-Emmanuel Barré, Ingrid Desjours, Frédéric Lenoir, Laurence Parisot, Henry Jean-Servat, Greg Guillotin...

Si cette année a été riche en événements et en actions, c'est aussi grâce au travail intense de l'ensemble des équipes bénévoles et salariées de L214. C'est cet ensemble de bonnes énergies réunies vers un objectif commun que nous souhaitons vous présenter dans ce bilan.

Au nom de toute l'équipe de L214, merci à vous.

SOMMAIRE

Bilan moral 2018	2
Pôle Information et éducation	3
Pôle Industries agroalimentaires et fournisseurs	10
Pôle Institutions	12
Pôle Opérations militantes	16
Pôle Communication et ressources	19
Pôle Web et recherche	22
Pôle Administratif et financier	23
Perspectives 2019	25

ORGANISATION DE L214

Sous le contrôle du Conseil d'administration, L214 fonctionne au quotidien avec un **Comité de pilotage (Copil)** en charge des orientations et grandes décisions de l'association. Il est composé de 7 membres, également responsables des pôles dont le travail vous est exposé ci-après. Bérénice, Clem, Vivien, Florent, Sébastien, Johanne et Brigitte sont aujourd'hui membres du Copil.

L'association est divisée en pôles, eux-mêmes subdivisés en équipes de travail. En 2018, les responsables de pôles et une partie des coordinatrices et coordinateurs d'équipes ont débuté une formation au management.

PÔLE INFORMATION ET ÉDUCATION

/// ÉQUIPE ENQUÊTE ///

Avec une dizaine de sorties médiatiques nationales, l'année 2018 a été une fois encore riche en investigations dans les élevages et abattoirs français. Pour la première fois, L214 s'est intéressée aux filières d'élevage des poissons et de production de fourrure de visons. Elle a également consolidé son expertise sur les élevages de poules et de poulets, dont les modes d'élevage comptent parmi les plus intensifs qui soient. Aujourd'hui plus que jamais, la qualité et le sérieux du travail d'enquête de l'association sont largement reconnus, et permettent d'obtenir des résultats de plus en plus concrets.

FÉVRIER • ÉLEVAGE DE VISONS EN VENDÉE

L'équipe a enquêté pour la première fois au sein de la filière fourrure française de visons. Le 22 février 2018, avec le soutien de la très populaire Kim Glow, des images d'un élevage de visons de Vendée ont pu être dévoilées au grand public. Sordides, elles ont montré des conditions d'élevage particulièrement restrictives. Les visons, animaux semi-aquatiques, ici privés d'eau, passent leur vie entière dans des cages métalliques exiguës et dénuées de tout aménagement. Cette enquête a été relayée par plusieurs médias dont Brut et Konbini : **les vidéos ont atteint près de 3 millions de vues, et notre pétition a réuni plus de 100 000 signataires.**

La diffusion de ces images a permis d'initier la campagne #BalanceTaFourrure sur les réseaux sociaux, qui a mobilisé 18 personnalités durant la semaine de la Fashion Week, toutes ayant enregistré, à leur manière, leur propre message de sensibilisation contre la fourrure animale. **Un dossier d'une trentaine de pages demandant l'interdiction des élevages d'animaux pour leur fourrure** a également été remis aux autorités françaises et à la Commission européenne, et a donné lieu à de multiples questions parlementaires.

Suite à la diffusion de notre enquête, les services vétérinaires de Vendée ont immédiatement diligenté une inspection puis diffusé un communiqué de presse rassurant, jugeant cet élevage conforme à la réglementation. Pourtant, lorsque nous avons eu l'occasion de le visiter par nous-mêmes en avril 2018 après fermeture de l'établissement laissé à l'abandon, l'état désastreux de cette exploitation a une nouvelle fois été confirmé, preuve à l'appui.

AVRIL • ÉLEVAGE DE COCHONS DANS LE TARN

Le 12 avril, ce sont des images sordides d'un élevage d'engraissement de cochons du Tarn que nous avons révélées. Au vu des conditions de vie exécrables qu'y enduraient les animaux, **L214 a porté plainte pour mauvais traitements et sévices graves auprès du procureur de la République du tribunal de grande instance d'Albi**, et a demandé la fermeture de l'élevage. Les images tournées en février 2018 révélaient en effet un état d'hygiène préoccupant : saleté recouvrant les murs, les plafonds et les fenêtres, murs délabrés, rats morts laissés dans les couloirs, profusion de mouches. Dans certaines parties des bâtiments, faute de nettoyage, les animaux vivaient dans leurs excréments sans avoir d'espace propre et sec où s'allonger.

Ces images ont vivement alerté les médias, ce qui a valu à cette enquête **près d'une quarantaine d'articles dans la presse régionale et nationale**, ainsi qu'un reportage sur France 3 Midi-Pyrénées, où l'éleveur mis en cause a déclaré produire du jambon certifié IGP Bayonne. Suite au signalement de L214, **les services vétérinaires qui ont inspecté l'élevage ont constaté une surmortalité importante et ordonné 11 euthanasies.** Ils ont également mis en demeure l'éleveur de remédier à des « anomalies constatées pouvant être rapidement corrigées pour améliorer le bien-être des animaux ».



MAI • TROIS ÉLEVAGES DE POULES EN CAGE POUR CONVAINCRE LES DÉPUTÉS

Les 14, 17 et 20 mai, à l'occasion d'un vote des députés devant se prononcer pour ou contre l'interdiction de l'élevage des poules en cages, **trois enquêtes dans trois élevages de poules pondeuses en cage ont été diffusées publiquement**. Les images ont témoigné encore une fois – s'il le fallait – de la misère des conditions de vie de ces 33 millions d'oiseaux élevés chaque année en France : des dizaines de milliers de poules enfermées dans des centaines de cages empilées et alignées dans d'immenses bâtiments fermés.

Sophie Marceau, qui a donné sa voix au troisième et dernier volet de cette série d'enquêtes, a interpellé les parlementaires avec force pour leur demander de légiférer contre la souffrance animale. Malgré tous nos efforts, sur les 12 amendements cosignés par 82 députés pour inscrire dans la loi l'interdiction progressive des élevages de poules en cage, un seul a été adopté, visant seulement à interdire les nouvelles installations d'élevages de ce type, un amendement qui ne fait en somme qu'acter les pratiques existantes. Résultat plus positif, dans les jours qui ont suivi cette enquête, le groupe Casino s'est engagé à exclure les œufs de poules en cage de ses produits transformés et a ainsi rejoint les groupes Aldi, Lidl et Leclerc, précédemment engagés.



JUIN • ÉLEVAGE DE POULETS MAÎTRE COQ

Le 12 juin, nous avons montré les conditions de vie de plus de 30 000 poulets enfermés dans un élevage Maître Coq, une exploitation servant aussi de lieu de formation pour des étudiants en BTSA Productions animales. Tournée fin avril et début mai 2018 en Vendée, la vidéo montrait des animaux en grande souffrance. Les poulets entassés à plus de 21 par m² passent leur courte vie enfermés, sans accès à l'extérieur. Cette enquête a permis le **lancement de la campagne 800 millions – Poulets d'origine exploitée**.

OCTOBRE • ÉLEVAGE DE POULES AVRIL

Le 18 octobre, L214 a révélé une nouvelle fois des images d'un élevage de poules en cage, **afin cette fois d'obtenir du groupe Avril, premier producteur d'œufs français qui réalise à lui seul près d'un quart de la production nationale,**

l'arrêt total de la commercialisation d'œufs de poules élevées en cage. En effet, le groupe avait annoncé en octobre qu'il ne commercialiserait plus d'œufs de la marque Matines provenant d'élevages en cage d'ici 2025, mais cet engagement excluait les plusieurs centaines de millions d'œufs destinés à l'industrie agroalimentaire ou à la restauration, sous forme liquide notamment, commercialisés par sa filiale Ovoteam.

Les images, tournées en septembre dans un élevage de 150 000 poules pondeuses de l'Essonne à proximité de Forges-les-Bains, ont exposé une fois de plus les conditions de vie déplorables des poules élevées en cage: enfermement, promiscuité, comportements d'agressivité et de piquage, oiseaux fortement déplumés, ou encore cadavres se décomposant au milieu des poules survivantes.

NOVEMBRE • ABATTOIR DU BOISCHAUT

Le 2 novembre, avec le soutien de la chanteuse Samaha du groupe Shaka Ponk, nous avons révélé une nouvelle enquête en abattoir : l'abattoir communal du Boischaud, dans l'Indre. Les 19 heures d'images, tournées fin août et début septembre 2018, auront suffi à capter de nombreuses violations de la loi encadrant les conditions de mise à mort des animaux. **L214 a porté plainte auprès du procureur de la République de Châteauroux pour maltraitance et sévices graves.** Par ailleurs, les règles élémentaires en matière d'hygiène n'étaient pas respectées. **L'association a demandé à la préfecture la fermeture immédiate de l'établissement.** En 2016, un rapport accablant des services vétérinaires avait déjà identifié des non-conformités majeures que l'on a retrouvées deux ans plus tard.

Suite à notre enquête, **le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a condamné des « pratiques inacceptables ».** Il a demandé au préfet de l'Indre de « **suspendre immédiatement** » l'activité de l'abattoir et a exigé une **enquête administrative.** Avec cette suspension d'activité de plusieurs mois, la préfecture et le gouvernement ont implicitement avoué qu'il existait une violation de la loi encadrant les conditions de mise à mort des animaux. **Il s'agit également d'une reconnaissance du sérieux du travail de L214 en tant que lanceur d'alerte. L'affaire a été relayée par plus de 80 médias régionaux et nationaux.**

NOVEMBRE • ÉLEVAGE DE TRUITES

Le 30 novembre, relayés par le journal *Le Monde*, nous avons révélé une enquête menée dans plusieurs piscicultures du Sud-Ouest ainsi que dans un abattoir de truites du groupe Aqualande, le principal producteur de truites français et européen avec deux abattoirs et une cinquantaine de piscicultures partenaires. **Pour la première fois en France, ces images ont dévoilé l'envers du décor d'une filière opaque, inconnue du grand public, qui concerne pourtant 180 millions de poissons chaque année.** L'enquête a également révélé des images de truites élevées en pisciculture bio. Après une vie passée entassés dans des bassins à l'eau trouble, les poissons sont transportés

dans des camions, puis déchargés sans ménagement à l'abattoir. Avant d'être saignés, ils sont asphyxiés dans un bain de CO₂. Si le dioxyde de carbone permet de les immobiliser, ils ne perdent conscience qu'au bout de plusieurs minutes.



Étant donné les conséquences dramatiques de la pisciculture pour les animaux, **L214 a demandé qu'une mission d'information sur les conditions d'élevage et d'abattage dans la filière piscicole soit immédiatement mise en place à l'Assemblée nationale.** Nous

avons également encouragé les consommateurs soucieux du bien-être animal à végétaliser leur alimentation afin d'épargner une vie de misère à des dizaines de millions de poissons chaque année en France.

Suite à notre enquête, **7 parlementaires ont déposé une question écrite pour « connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour renforcer les normes encadrant les conditions d'élevage et de mise à mort des poissons dans la filière piscicole ».**

DÉCEMBRE • ABATTOIR DE CHEVAUX DANS LE JURA

Le 19 décembre, **le journaliste Hugo Clément de Konbini a diffusé les images de notre enquête menée dans le plus gros abattoir de chevaux du pays**, situé sur la commune d'Équevillon dans le département du Jura. En France, plus de la moitié des chevaux de course réformés finissent leur vie à l'abattoir. Les images montraient des pratiques globalement conformes à la réglementation, avec des cadences d'abattage modérées. Malgré cela, elles se sont révélées profondément choquantes. Ces images de chevaux pendus par une jambe, se vidant de leur sang, ont montré une fois de plus qu'il est impossible de tuer avec respect des êtres qui ne veulent pas mourir.



À cette occasion, **L214 a demandé au président de la République Emmanuel Macron la mise en œuvre d'une politique volontariste et ambitieuse afin de réduire d'au moins 25 % d'ici 2025 le nombre d'animaux tués dans les abattoirs français.** Cet objectif va dans le sens d'un consensus autour de la nécessaire baisse de consommation de produits animaux, que ce soit du point de vue de la santé publique, de la lutte contre le réchauffement climatique ou du partage des ressources.

DÉCEMBRE • ÉLEVAGE DE DINDES

Le 21 décembre, le média Brut a diffusé nos images provenant d'un élevage de dindes, à l'approche des fêtes de fin d'année. Derrière le repas de Noël le plus populaire du monde se cachent en effet des conditions d'élevage cauchemardesques. Près de 97 % des 4 millions de dindes qui sont abattues lors du seul mois de décembre n'ont jamais vu la lumière du jour. Dans ces élevages intensifs, on compte en moyenne 8 dindes par mètre carré. Certaines sont blessées, souffrent d'infections et/ou sont partiellement déplumées. Dans ces élevages insalubres, le sol est jonché d'une croûte d'excréments et de cadavres de dindes piétinés par les autres.

LES ENQUÊTES

Les enquêtes de L214 répondent à un long processus, depuis le travail de recherche, de terrain, la vérification des informations, jusqu'à la communication autour des images. Nous devons aussi répondre aux nombreuses sollicitations médiatiques et porter la voix des animaux du mieux possible. L'équipe Enquêtes peut compter sur des bénévoles et des lanceurs d'alerte toujours plus nombreux sans quoi rien ne serait possible. Elle s'appuie également sur tous les salariés de l'association, qui apportent leurs compétences et leur travail pour que ces rares images de vérité soient vues par le plus grand nombre.

C'est cette alchimie qui fait aujourd'hui que des millions de personnes ont pu être confrontées à ce que la filière essaie – avec de plus en plus de mal – de maintenir caché. En 2018, Sébastien, Isis, Mathilde, Stéphane, David et Élodie, qui nous a rejoints dans le courant de l'année, composaient l'équipe Enquêtes. En 2019, comptez sur nous pour continuer ce travail de dévoilement avec sérieux, courage et conviction, au sein d'une équipe possiblement encore renforcée.

/// ÉQUIPE POULETS - CAMPAGNE PUBLIQUE ///

En janvier 2018, L214 a lancé une nouvelle campagne permettant d'agir pour les poulets de chair, grâce au financement accordé par l'Open Philanthropy Project (OPP). Agir pour les poulets est une priorité. En France, chaque année, près de 800 millions de poulets sont élevés pour être mangés, soit 2 millions de poulets tués chaque jour dans les abattoirs : ces oiseaux sont, en nombre, les premières victimes terrestres de l'exploitation animale.

Par ailleurs, les poulets français connaissent majoritairement des conditions d'élevage terribles : 83 % d'entre eux sont détenus en élevages intensifs où ils vivent en moyenne 35 jours de souffrance avant d'être tués. Notre nouvelle campagne 800 millions - Poulets d'origine exploitée, s'articule autour des 3 axes suivants :

1. RÉVÉLER LES CONDITIONS D'ÉLEVAGE INTENSIF DES POULETS

Le 12 juin 2018, nous avons dévoilé **une enquête filmée dans un élevage Maître Coq**. Après les images révélées en septembre 2017 d'un élevage du groupe Doux, cette nouvelle enquête a mis en lumière les conditions d'élevage effroyables de milliers de poulets. Nous avons déposé deux plaintes auprès du Jury de déontologie publicitaire pour publicité mensongère (une pour l'usage systématique d'antibiotiques et une sur le « bien-être animal »), plaintes classées sans suite.

Le même jour, nous avons mis en ligne le site Internet 800millions.fr, qui invite à agir pour les poulets, notamment en signant notre **Manifeste contre l'élevage intensif** (plus de 22 000 signatures en moins de 24 h, et plus de 44 000 fin 2018).

Quelques jours après la sortie de cette enquête, près de 500 bénévoles de notre réseau se sont mobilisés dans les rues d'une trentaine de villes dans le but de sensibiliser les passants au sort des poulets, de les informer sur leurs conditions d'élevage ainsi que sur l'existence d'alternatives végétales. Cette action, nommée **#800millions**, a eu un fort écho médiatique puisqu'elle a généré 36 retours presse.

Nous avons également réalisé un rapport sur l'élevage de masse des poulets. S'adressant aux politiques, aux entreprises agroalimentaires, aux journalistes et aux associations, il apporte des informations complètes sur les conditions d'élevage, d'abattage et les conséquences de la consommation de viande de poulet sur la santé des consommateurs. Il est disponible en ligne, ainsi qu'au format papier.

Du point de vue juridique, nous avons agi contre le projet de construction du poulailler industriel prévu sur la commune de Bressolles (Allier). Notre action a permis de suspendre momentanément sa construction. Suivie conjointement par le collectif Bressolles Bien Vivre et menée par notre avocat, Maître Jean-Christophe Ménard, l'affaire



sera reconduite devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand fin 2019.

Et, parce que l'information passe par des moyens divers, nous avons accompagné la sortie de **Blood Food, un jeu pédagogique sur smartphone** pour les jeunes à partir de 12 ans. Le but du jeu est simple : le joueur guide un super poulet qui doit sauver des animaux prisonniers d'un abattoir en évitant de multiples pièges. Au-delà de l'aspect ludique, Cédric Berthier, le concepteur du jeu, souhaitait délivrer des informations aux joueurs sur les dérives de la consommation de viande, sans les culpabiliser : pari réussi, le jour de sa sortie, le 15 novembre, Blood Food a été téléchargé plus de 3 000 fois!



2. ENCOURAGER LES ALTERNATIVES VÉGÉTALES

Pour démontrer que les alternatives végétales à la viande de poulet ont de quoi séduire tous les palais, nous sommes allés à la rencontre des consommateurs dans la rue à plusieurs reprises. Nous leur avons proposé de déguster des nuggets et des émincés vegan en les faisant passer, dans un premier temps, pour du véritable poulet. Nous remercions vivement nos partenaires Un Monde Vegan et Soy de nous avoir offert gracieusement les produits présentés à la dégustation.

Au mois de mai, notre blind test « Le poulet des Dômes », réalisé à Clermont-Ferrand, a révélé des avis unanimes : les alternatives au poulet sont délicieuses et ressemblent à s'y méprendre à la viande. Les a priori tombent. Une bonne nouvelle, surtout quand on sait qu'aujourd'hui, d'après notre sondage IFOP de juin 2018, **66 % des Français** sont prêts à remplacer une partie de leur consommation de viande de poulet par des alternatives. Nous avons filmé cette expérience et la vidéo, reprise par le média Loopsider, compte aujourd'hui plus de 400 000 vues.

Du 2 au 12 octobre, nous avons réalisé un véritable coup de bluff dans 9 villes de France, de Lille à Marseille, en

créant une entreprise fictive, **Chicky Boom**. Prétendant proposer à la dégustation nos produits à base de viande de poulet, décrits comme « le poulet du futur », nous avons invité les passants à goûter des nuggets et des émincés vegan, et à en deviner l'ingrédient secret. Quel était-il? L'absence de souffrance! Ce n'est qu'après la dégustation que ce secret leur était révélé. En s'immergeant durant quelques minutes dans un élevage intensif puis dans un abattoir de poulets grâce à un casque de réalité virtuelle, les passants ont pu se rendre compte des souffrances endurées par ces oiseaux élevés pour leur chair. Les goûteurs ont eu l'occasion d'aller plus loin dans cette expérience singulière en repartant avec un sac contenant des tracts d'information et un livret de recettes pour végétaliser leur alimentation. En plus des centaines de passants sensibilisés directement par cette action de rue, des dizaines de milliers d'autres personnes ont été touchées grâce à plus de 30 retours médias.



Sur notre site 800millions.fr, nous proposons également aux internautes de suivre le **Veggie Challenge Express**, un accompagnement gratuit de 7 jours vers la végétalisation des repas. Chacun peut se lancer tout en douceur (plus de 2 000 inscriptions le jour de son lancement). Nous avons également mis en ligne, sur le site Vegan Pratique, une page de recettes intitulée « Comment remplacer la viande de poulets ».

3. VALORISER L'IMAGE DES POULETS

En mai, nous avons réalisé une interview filmée de l'éthologue Dalila Bovet, qui présente de nombreuses capacités méconnues des poules et des poulets : intelligence, apprentissage, empathie, communication... Cette intervention a fait l'objet de dix capsules vidéo d'environ deux minutes chacune, diffusées sur nos réseaux sociaux entre août et novembre.

La campagne 800 millions a également été l'occasion de créer de nouveaux supports de communication concernant les poulets, disponibles sur la boutique de L214 : tract, badges, sticker, livret de recettes.

L'équipe Poulets – campagne publique est composée d'Isabelle, Clem, Sébastien et Pauline (présente jusqu'en octobre 2018).

/// LA CAMPAGNE VEGAN PRATIQUE ///

La campagne Vegan Pratique a été lancée en juin 2016. À travers le site vegan-pratique.fr et le Veggie Challenge, elle propose des solutions concrètes pour végétaliser son alimentation.

LE VEGGIE CHALLENGE

Entièrement gratuit, le Veggie Challenge est un programme en 21 jours permettant de découvrir l'alimentation végétale. Chaque personne qui s'inscrit à l'adresse veggie-challenge.fr reçoit une lettre d'information quotidienne, par e-mail, avec des informations nutritionnelles et éthologiques, des conseils pratiques, des réflexions éthiques et au minimum trois recettes.

Les participants qui le souhaitent peuvent rejoindre le groupe privé Facebook pour échanger anecdotes, astuces, bons plans et recettes. Tout au long de l'année, il a été modéré bénévolement par Anastassia, Sandra et Sarah, que nous remercions chaleureusement.

En 2018, nous avons effectué des actions de promotion du Veggie Challenge. De janvier à juin, nous avons ainsi fait gagner chaque mois une quinzaine de livres en rapport avec la cuisine vegan ou le véganisme. Le principe était simple : un tirage au sort a été effectué parmi les personnes s'inscrivant au Veggie Challenge et au concours.

Ces concours ont été réalisés en partenariat avec les éditions La Plage, que nous remercions.

Fin mars, à l'occasion des 10 ans de L214, nous avons organisé un septième concours, en partenariat avec La Plage et la boutique Un Monde Vegan. Diffusée pendant cinq jours, la publication Facebook en faisant la promotion (il s'agissait d'un motion design) a généré 5 030 inscriptions et plus de 330 000 personnes l'ont vue.

LES NOUVEAUTÉS VEGAN PRATIQUE

Fin 2018, nous avons totalement refaite la page d'accueil de la section recettes de Vegan Pratique, afin de la rendre plus ergonomique, pratique et esthétique. Les recettes sont désormais présentées non plus par ordre chronologique de publication, mais par thèmes (les bases, entrées, plats, fromages, desserts, petits déjeuners, boissons). Les recherches des internautes peuvent désormais être croisées avec le degré de difficulté des recettes, ainsi qu'avec d'autres thématiques (sportifs, pour bébé, légumineuses, été, express, recevoir, etc.).

Le site a par ailleurs été enrichi de nouvelles pages : six pages thématiques (cuisine régionale, oriental & végétal, pour les enfants...), quatre fiches nutrition (vitamine B₉, vitamine A, vitamine C, plus une page synthétique présentant tous les nutriments).

Vegan Pratique sert également de support à nos enquêtes ou actions. Par exemple, lors de la sortie de l'enquête sur les truites, nous avons mis en ligne la page « Remplacer les poissons » afin de présenter les alternatives végétales à la consommation de poissons. Trois autres pages ont ainsi été publiées en 2018.

Enfin, un menu printemps/été pour les enfants a été ajouté en 2018 aux cinq menus déjà en ligne. Ces menus portent chacun sur une semaine complète, et ont été élaborés par la diététicienne-nutritionniste Marjorie Crémadès.

En décembre, nous avons publié la brochure *L'alimentation végétale, tout un monde à explorer!* De format A5, forte de 40 pages et richement illustrée, elle présente l'essentiel de l'alimentation végétale et compte quinze recettes simples et gourmandes. Imprimée à 5 000 exemplaires, elle est diffusée gratuitement lors des actions militantes et sur les stands, et est en vente à 2 € sur notre boutique en ligne.



Enfin, **Vegan Pratique est devenu une référence francophone en matière d'alimentation vegan, qui dépasse les frontières françaises** : 5 % des utilisateurs sont canadiens, 4 % belges et 2,5 % suisses.

Cette campagne est menée par Patricia, Clèm, Nicolas et Stan.

VEGAN PRATIQUE EN QUELQUES CHIFFRES

- 510 recettes, dont 142 ajoutées en 2018.
- 45 000 personnes ont suivi le Veggie Challenge, dont 25 000 en 2018.
- 6 197 membres du groupe Facebook privé.
- 44 587 personnes inscrites à la lettre Vegan Pratique fin 2018.
- 9 lettres Vegan Pratique envoyées en 2018.
- 1 339 140 utilisateurs en 2018 (hausse de 58 % par rapport à 2017).
- 6 287 756 pages vues (hausse de 62 % par rapport à 2017).
- Les cinq pages les plus consultées :
 1. Page recettes
 2. Page d'accueil
 3. Nutrition – menus équilibrés
 4. Cuisine – Remplacer les œufs
 5. Veggie Challenge

/// L214 ÉDUCATION ///

La campagne L214 Éducation vise à concevoir, réaliser et diffuser des outils éducatifs autour de la question animale pour le monde enseignant. La campagne a été lancée en août 2017, et 2018 a vu le recrutement d'une illustratrice jeunesse, Valentine, et d'une rédactrice jeunesse, Camille S. L'équipe se compose désormais de trois salariés : Dominic, Valentine et Camille S.

Les outils éducatifs sont élaborés sous le contrôle d'un Conseil scientifique, regroupant des spécialistes en sciences naturelles, droit animalier, médecine vétérinaire, psychologie de l'enfant, philosophie et éthique, pédagogie...

LANCEMENT DU SITE EDUCATION.L214.COM ET NOUVEAUX OUTILS

Le site L214 Éducation propose une [mallette pédagogique](#) incluant le [dossier](#) « Nourrir l'humanité », et les [posters pour la classe](#) réalisés avec le soutien de la Fondation 30 Millions d'Amis. À ces outils, se sont ajoutés en 2018 :

- Le poster « Un animal comme toi » (avec le soutien de la Fondation 30 Millions d'Amis).
- 3 [vidéos éducatives](#) dans la série « Nourrir l'humanité » : le viandomètre, l'élevage des poules en France, l'élevage des cochons en France.



- L'exposition « Nourrir l'humanité ».
- La [série d'infographies](#) « le viandomètre », qui donne des chiffres-clés sur la production et la consommation de produits animaux en France et dans le monde.
- Le livret « Un animal, des animaux », aussi décliné en exposition (avec le soutien de la Fondation 30 Millions d'Amis).
- Le programme des animations pédagogiques, proposées du primaire au secondaire, selon plusieurs thèmes adaptés aux programmes scolaires.

Chiffres-clés : 21 607 visiteurs en 2018.



COMMANDES D'OUTILS ÉDUCATIFS

Les outils L214 Éducation sont en accès libre pour les enseignants sur la boutique L214. En 2018 ont été commandés :

- 1 042 séries de 6 posters « Sensible »
- 1 151 posters « Un animal comme toi »
- 3 826 livrets « Nourrir l'humanité »
- 6 491 cartes « Éducation »
- 10 131 tracts « Je défends les animaux »

ANIMATIONS/CONFÉRENCES & EXPOSITIONS

De l'école primaire au secondaire et au supérieur, l'équipe Éducation a réalisé 43 animations ou conférences en 2018 à travers la France. Une fiche d'évaluation est remise par les enseignants à l'issue de chaque animation, et les retours sont tous extrêmement positifs. L'exposition « Nourrir l'humanité » a été accueillie – pour une période d'un mois environ à chaque fois – dans les centres de documentation et d'information (CDI) d'une dizaine de collèges ou lycées.



LES DROITS DES ANIMAUX, ÇA ME CONCERNE!

L'excellent livre *Respecter les animaux à petits pas* de Florence Pinaud étant épuisé, nous avons proposé sa réédition en collaboration avec les éditions Actes Sud Junior. La nouvelle édition, intitulée *Les droits des animaux, ça me concerne!*, a aussi fait l'objet d'un tirage spécial de 1000 exemplaires siglés L214 Éducation, qui ont été adressés à 1000 CDI de collège.

MON JOURNAL ANIMAL

Nous avons lancé en novembre le premier numéro de *Mon Journal Animal*, une nouvelle revue pédagogique à destination des 10-14 ans. Publié 3 fois par an (automne, hiver et printemps), le journal a une ligne éditoriale simple : des sujets d'actualité positifs, en lien avec la défense des animaux ou les découvertes scientifiques récentes (biologie, éthologie...), présentés factuellement dans un langage accessible. Grand dossier, actualités, présentation de métiers en lien avec les animaux ou de projets d'élèves : les articles sont accompagnés d'éléments de vocabulaire, de jeux et d'exercices. Le journal est en format A4 et librement photocopiable pour un usage en classe.

En 2018, le premier numéro a été tiré à 61 000 exemplaires, et adressé à :

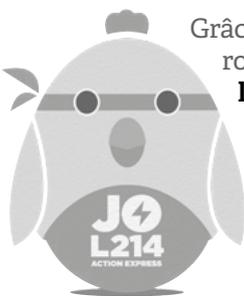
- 42 983 établissements scolaires en métropole
- 1 746 établissements scolaires d'outre-mer
- 14 689 bibliothèques en métropole
- 169 bibliothèques d'outre-mer



PÔLE INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES & FOURNISSEURS

/// POULES : STOPCAGES ///

Notre campagne pour la fin des cages pour les poules pondeuses se poursuit : en 2018, nous avons convaincu **48 sociétés alimentaires supplémentaires** d'abandonner les œufs de poules élevées en cage.



Grâce aux Actions Express et à Jo, notre robot Facebook, **notre force de mobilisation s'est encore intensifiée**, permettant au public d'agir rapidement et efficacement en s'adressant directement aux entreprises. Cette année, notre campagne a connu une nouvelle avancée majeure : cinq sociétés de production ou

groupements de producteurs se sont désormais également engagés à cesser l'élevage en cage au plus tard en 2025, impactant l'avenir de plusieurs millions de poules chaque année.

Parmi les acteurs majeurs du secteur, seul le numéro un, **le groupe Avril** (détenant notamment les marques Matines et Lesieur), continue de refuser de s'engager à cesser totalement l'élevage en cage : L214 a donc lancé une campagne publique mettant l'accent sur les ovoproduits vendus par le groupe Avril aux acteurs de la restauration et des produits transformés. Cette campagne se poursuit en 2019.

/// POULETS : ÉLIMINER LE PIRE ///

En 2018, l'équipe, déjà composée de Johanne et Brian, s'est renforcée par l'arrivée d'Hélène et de Léo pour **étendre son action aux poulets dits de chair** tandis qu'Alexandre prenait son envol vers d'autres projets.

Aux côtés de l'Open Wing Alliance et de l'Eurogroup for Animals, plusieurs dizaines d'associations internationales se sont entendues sur une **liste d'améliorations considérées comme le strict minimum attendu des entreprises agroalimentaires**. L'objectif : réduire les nombreuses souffrances des poulets en élevage standard, telles que les douleurs aux pattes, la croissance accélérée, l'impossibilité de satisfaire des besoins comportementaux, ou encore la violence des méthodes d'abattage.

Au cours des derniers mois, L214 a rencontré **plusieurs dizaines d'entreprises de la restauration, de la transformation, de la grande distribution ou encore des chaînes hôtelières** pour leur présenter l'**European Chicken Commitment**, un engagement à exclure de leur chaîne d'approvisionnement les pratiques d'élevage les plus intensives, qui comptent aujourd'hui pour plus de 80 % de la production en France. Nous attendons, en 2019, des engagements à la hauteur des intentions que les entreprises

affichent en matière de bien-être animal, et restons prêts à informer et mobiliser le public sur le sort misérable réservé aux poulets par de nombreux acteurs de l'industrie.



/// IMPROVED ///

Improved

IMAGINER
LES PROPOSITIONS
VÉGÉTALES
DE DEMAIN

En février 2018, L214 a démarré un nouveau projet : Improved, Imaginer les propositions végétales de demain. Cette initiative vise à soutenir et stimuler une transition alimentaire vers le végétal, en s'appuyant sur les acteurs de l'agro-industrie pour agir à l'échelle de la collectivité.

Nous poursuivons les objectifs :

- d'augmenter la disponibilité d'alternatives végétales attractives dans les lieux de restauration collective ;
- d'inciter à la réduction et au remplacement des produits d'origine animale dans les chaînes d'approvisionnement.

Improved adopte une **démarche de sensibilisation, d'encouragement et d'accompagnement**, tout en restant ouvert à une approche militante plus vigoureuse lorsque cela est nécessaire.

Nos interlocuteurs incluent les sociétés de restauration collective et leurs clients, les collectivités territoriales, les producteurs et transformateurs, ainsi que les intermédiaires fournisseurs de la restauration professionnelle.

Improved invite les entreprises à se fixer des objectifs de moyens (offre alternative quotidienne, journée vegan hebdomadaire, etc.), mais aussi des objectifs de résultats sous la forme d'une réduction chiffrée des quantités de produits d'origine animale entrant dans leur chaîne d'approvisionnement.

Cette initiative s'appuie sur l'éthique animale, l'urgence environnementale, les enjeux de santé publique et de justice sociale pour inciter ces acteurs au changement. La campagne s'articule autour de plusieurs axes :

- Améliorer les connaissances des professionnels sur l'alimentation végétale ;
- Stimuler les entreprises via des classements ou des campagnes publiques ;
- Mettre à disposition des outils pratiques (recettes, outils de communication, actus, données marché) sur un site internet dédié.

SENSIBILISATION DES RESTAURANTS D'ENTREPRISE

Improved s'est **mis en relation avec plusieurs responsables de restaurants d'entreprise** à Toulouse. Ces rencontres ont permis de comprendre et intégrer les contraintes de la restauration collective et de convaincre des responsables de proposer plusieurs alternatives de qualité.

JE LE VEUX !

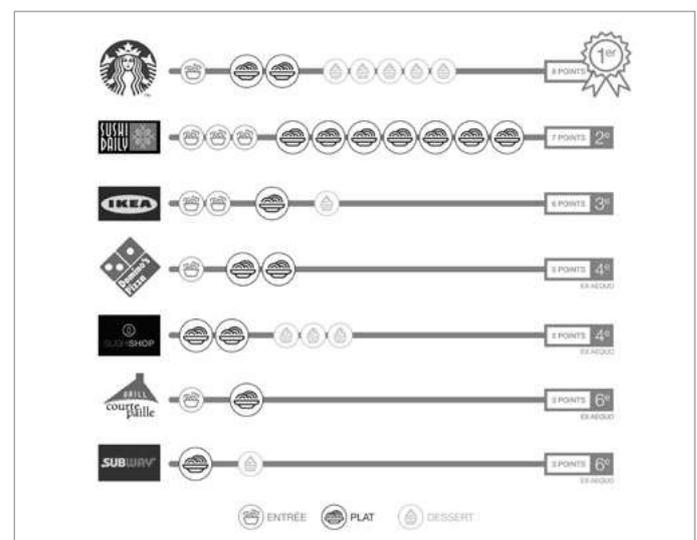
Pour soutenir la diffusion d'une offre de viennoiseries vegan par la marque La Boulangère, Improved a **lancé l'action en ligne « Je le veux »** adressée aux enseignes de la distribution, permettant aux consommateurs de réclamer le produit dans les magasins, et donnant lieu au référencement du produit dans plusieurs enseignes.

Afin de mettre fin à l'incohérence de l'appellation « végétal » dans les plats traiteurs végétariens de la marque

Herta, Improved a lancé une action « Je le veux » adressée à la marque afin qu'elle abandonne l'utilisation de produits animaux dans ces préparations. Après plus de 1 500 mails de consommateurs au service client, un contact a été établi avec le groupe.

CLASSEMENT DES CHAÎNES DE RESTAURATION

En 2018, Improved a établi le **premier classement des chaînes de restauration selon leur offre de menus alternatifs (vegan)**. Ce classement, basé sur une étude minutieuse de l'offre, permet de situer les 27 plus grandes chaînes présentes en France et servira de base aux actions d'Improved envers ces acteurs. Le classement a été rendu public en janvier 2019.



SÉMINAIRE INTERNATIONAL ET PROTEIN SUMMIT

En mai, **L214 s'est rendue à Berlin pour rencontrer d'autres ONG du monde entier**, dont ProVeg, Humane Society ou The Good Food Institute qui agissent en faveur de la végétalisation de l'alimentation auprès d'acteurs de l'agro-alimentaire. Riche d'échanges et d'inspiration, ce séminaire a contribué à bâtir la stratégie de campagne d'Improved.

En octobre, nous étions au **Protein Summit à Lille**, séminaire organisé par d'importants groupes agroalimentaires, pour échanger sur l'avenir de l'alimentation et les enjeux d'une réduction de l'alimentation carnée. Signe encourageant : la végétalisation de l'alimentation était au cœur de la conférence.

PÔLE INSTITUTIONS

/// ÉQUIPE POLITIQUE ///

La mobilisation autour de la loi Agriculture et alimentation a particulièrement marqué l'année 2018 de l'équipe politique, composée de Samuel et Sylvain. De nombreux enrichissements et améliorations ont été apportés au site Politique & animaux. L'année 2018 fut aussi le terrain de nombreuses autres actions de l'équipe visant à porter la question animale dans le champ politique. Toutes ces actions ont impliqué et renforcé la coopération avec les autres équipes de l'association : Web, Enquêtes, Création, Réseaux sociaux, Rézo...

ACTIONS EN 2018

- **157 députés et sénateurs rencontrés** par l'équipe L214 et les bénévoles au Parlement, en circonscription, lors d'auditions ou d'événements.
- **Appui aux enquêtes** par la préparation de pétitions (154 000 signatures pour la fin de l'élevage des poules en cage), de questions parlementaires (7 parlementaires ont interrogé le gouvernement sur la réglementation relative aux élevages aquacoles), de mails pour le module d'interpellations à disposition des citoyens (plus de 56 000 mails ont été envoyés, à des personnalités politiques pour la plupart), etc.
- **Soutien aux initiatives interassociatives** à destination du monde politique :
 1. tribune « Abattoirs : l'appel pour un contrôle vidéo » (*Le Parisien*, avril 2018);
 2. manifeste « Appel de 76 fondations et associations contre les excès et provocations de la chasse »;
 3. appui au projet de commission d'enquête du Parlement européen sur le transport d'animaux vivants avec l'eurodéputé Pascal Durand;
 4. appui à l'initiative citoyenne européenne du CIWF visant à mettre fin à l'élevage en cage.
- **4 participations à des événements organisés par des partis politiques** : Amphi d'été et Convention de la France insoumise, Journées d'été d'EELV et lancement du REV.
- **3 conférences** : intervention autour de la mobilisation citoyenne auprès des élus pour mettre la condition des animaux à l'agenda politique (salle Jean Dame à Paris, mai 2018), conférence sur les actions institutionnelles des associations de protection animale (Sciences Po Poitiers, mars 2018), introduction d'une joute oratoire autour de l'abolition de la viande entre l'université d'Évry et l'École polytechnique (Évry 91, octobre 2018).
- **Création de la playlist Politique & animaux** sur la chaîne YouTube de L214 : 10 interventions marquantes de députés à l'Assemblée y ont été publiées sous forme de capsules vidéo.



- **Enquête d'opinion** portant sur la prise en compte institutionnelle de la condition animale, montrant que :
 1. 80 % des Français attendaient de leur député-e de voter pour les amendements défendant la condition animale;
 2. 77 % sont favorables à ce que la France inscrive dans sa Constitution la protection des animaux;
 3. 71 % sont favorables à ce que la protection animale figure dans l'intitulé d'un ministère.Les résultats à la première question de cette enquête ont été utilisés dans la communication de l'association autour du projet de loi « Agriculture et alimentation ».

POINT SUR LE SITE POLITIQUE & ANIMAUX

Politique & animaux, c'est :

- **un site** (en 2018 : 546 877 pages vues, 835 nouvelles prises de position publiées et 145 personnalités ajoutées),
- **46 lettres d'information** envoyées en 2018 (4 701 abonnés au 31/12/2018),
- **un compte Twitter** (4 952 abonnés au 31/12/18),
- **une page Facebook** (plus de 19 559 followers au 31/12/18).

Le site est alimenté par le travail conjoint de l'équipe Politique et d'une équipe composée des bénévoles Patrice et Thierry (nous les remercions très chaleureusement au passage). Des citoyens, élus, militants associatifs... participent ponctuellement au travail de Politique & animaux en signalant des prises de position et en aidant à mettre à jour les informations qui y sont recensées (coordonnées des politiques, appartenances, mandats en cours, corrections de votes...).

En 2018, le site a fait l'objet d'une **refonte graphique générale** et d'une réactualisation du logo. Les pages des comptes Twitter et Facebook ainsi que la lettre d'information ont, elles aussi, connu un rafraîchissement visuel.

Les **fonctionnalités de publication et d'interpellation** du site ont été améliorées et enrichies de nouveaux outils permettant de croiser des critères de sélection et de contacter plus facilement les élus.

Après l'ajout en 2018 de 10 enquêtes d'opinion, dont celle commandée par L214, la page « Opinion publique » recense désormais **59 enquêtes d'opinion** concernant la condition animale.

GROS PLAN SUR LA MOBILISATION AUTOUR DE LA LOI « AGRICULTURE ET ALIMENTATION »

Le projet de loi « Agriculture et Alimentation » a été présenté en Conseil des ministres le 31 janvier 2018. Il est issu des États généraux de l'alimentation (EGalim) durant lesquels la fin de l'élevage en cage des poules pondeuses a émergé comme une attente sociétale majeure. L'examen de ce texte a suscité beaucoup d'espoir. L214 s'est mobilisée comme jamais sur une opportunité législative : ce fut un temps fort de l'année 2018 pour l'équipe Politique ainsi que pour l'ensemble des équipes et du réseau de bénévoles de L214 qui se sont fortement impliqués dans diverses actions.



Un dossier proposant 15 mesures visant à amorcer une transition agricole et alimentaire prenant véritablement en compte les animaux a été envoyé aux parlementaires. Dans le même temps, les bénévoles de L214 sont allés à la rencontre de 120 députés dans toute la France pour les convaincre d'agir pour les animaux.

C'est ainsi que 82 députés venant de tous les bords politiques ont cosigné 12 amendements visant à interdire totalement les élevages de poules en cage. Au moins 186 autres amendements portant sur l'amélioration du sort des animaux ont été déposés et soutenus.

À l'occasion d'une sortie d'enquête sur un élevage dans les Côtes-d'Armor, l'actrice Sophie Marceau a invité les citoyens à interpellier leurs députés afin qu'ils votent pour l'interdiction de l'élevage en cage des poules pondeuses. Une enquête d'opinion commandée par L214 indiquait par ailleurs que 80 % des Français souhaitaient que leur député-e vote en faveur des amendements défendant la condition animale.

Cependant, tous les amendements visant à faire évoluer concrètement la condition des animaux ont été rejetés. L'examen parlementaire a finalement abouti à un texte de loi bien en deçà des attentes de la société et provoqué une profonde déception.

Néanmoins, si cette large mobilisation, relayée par les médias, n'a pas empêché cette loi d'être une coquille vide, elle aura permis que la défense des animaux soit présente dans les débats au sein de l'hémicycle comme elle ne l'avait jamais été sous la Ve République. La discussion en séance publique s'est ouverte sur l'élevage en cage des poules pondeuses puis s'est élargie aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux en général. De nombreux députés s'y sont indignés du sort réservé aux animaux.

Le gouvernement s'est cependant attaché à présenter un bilan positif de cette loi. Une note de blog « Loi alimentation et "bien-être animal" : décryptage d'un enfumage » a alors été rédigée par l'équipe Politique afin d'aider à décrypter la communication gouvernementale et comprendre les limites de cette loi en matière de condition animale.

Parallèlement, un LiveTweet @Pol_animaux a accompagné la retransmission en direct des débats sur le portail vidéo de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ce suivi a notamment contribué, avec la mobilisation citoyenne, à révéler au grand jour l'influence des lobbies de l'élevage intensif sur le gouvernement et les parlementaires, le ministre de l'Agriculture allant jusqu'à reconnaître qu'il ne prenait pas de décision sans l'approbation de la filière avicole.

Partageant le constat d'un décalage considérable entre les attentes d'une société soucieuse d'une meilleure prise en compte des intérêts des animaux et l'inaction en la matière de ses représentants au Parlement, le député et vice-président de l'Assemblée nationale Yves Jégo a déclaré lors d'une interview par Hugo Clément le 19 juin 2018 : « Effectivement, j'ai le sentiment que L214 fait plus pour la cause animale que les parlementaires. »

/// ÉQUIPE JURIDIQUE ///

Cette année encore, l'activité juridique de l'association a été très intense. Nos deux avocates Maître Hélène Thouy et Maître Caroline Lanty ont, comme à leur habitude, défendu avec force les intérêts des animaux et ceux de l'association. Plusieurs affaires ont déjà été évoquées tout au long de ce bilan. Nous nous attarderons ici sur les autres affaires en cours ou terminées.

PROCÉDURES ENGAGÉES PAR L214

En 2015, nous avons porté plainte contre l'**abattoir d'Alès**. Le parquet a ouvert une enquête au terme de laquelle 175 infractions ont été relevées par les services de police judiciaire, assistés par la Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires (BNEVP). Pourtant, seulement 3 infractions attribuées au directeur de l'abattoir sont poursuivies par le procureur de la République (premier scandale) et ont été jugées devant le tribunal de police d'Alès début 2019 : le directeur a été condamné pour ces 3 infractions à 3 x 400 € d'amende pour « installations et équipements non conformes ». Par ailleurs, le parquet ne nous a fait parvenir le dossier pénal qu'après la prescription des 172 autres infractions, nous empêchant de les poursuivre par citation directe (second scandale). Nous avons donc décidé de **porter plainte contre l'État pour dysfonctionnement des services de la justice**.

En octobre 2018, le tribunal de Pau a jugé les faits qui se sont déroulés à l'abattoir de **Mauléon-Licharre** en mars 2016. L'abattoir du Pays de Soule, en tant que personne morale, a été condamné pour mauvais traitements, installations non conformes, immobilisation sans précaution, abattage sans précaution, personnel non qualifié, saignées tardives et saignées sans étourdissement, soit 187 contraventions pour un total de 3 920 €. Il a été également condamné pour tromperie sur la qualité des produits (10 000 €) et a dû diffuser la décision dans 6 journaux (pour un montant maximum de 1 300 € chacun). Gérard Clément, directeur, est condamné pour tromperie sur la qualité des produits (6 mois de prison avec sursis), équipements non conformes et personnel non qualifié (5 contraventions pour un total de 280 €). Quatre ouvriers sont également condamnés pour mauvais traitements, abattage sans étourdissement, abattage sans précaution et saignées tardives (56 contraventions pour un total de 1 490 €). Chaque condamné doit également s'acquitter de 127 € de droit fixe de procédure et du règlement in solidum des parties civiles pour un total de 14 212 € (dont 8 000 € à L214). De plus l'abattoir et le directeur devront payer 12 000 € de dommages et intérêts et autres à l'UFC – Que choisir.



En septembre 2016 et 2017, nous avons porté plainte contre les maltraitements animales ayant eu lieu lors de la **pratique de Kapparot** dans un centre communautaire juif de Marseille, où des poulets étaient sacrifiés par égorgement à vif. Le tribunal a condamné le rabbin à 8 000 € (dont 4 000 € avec sursis) et le sacrificateur à 6 000 € (dont 3 000 € avec sursis) pour le délit d'abattage dans des conditions illicites hors abattoir. Ils devront également faire publier la décision dans la presse et verser 4 000 € à L214 (dommages et intérêts et frais de procédure).

Le procès de l'**abattoir de Houdan** s'est tenu le 21 février 2019. Sur la base des images et de la plainte déposée par L214, plus de 60 infractions ont été retenues par le procureur pour engager des poursuites contre le directeur de l'abattoir, un agent des services vétérinaires et 3 salariés (dont un responsable de la protection animale). Le tribunal a condamné :

- le directeur de l'abattoir à 2 500 € d'amende pour installations non conformes (cochons en surnombre dans les stabulations, difficultés d'accès à l'abreuvement, rampe d'amenée vers le dispositif de gazage inadaptée, porte antiretour défaillante), personnel non qualifié (mauvaises pratiques des employés) et pratiques insalubres (cochons saignés à même le sol);
- l'agent des services vétérinaires à 750 € d'amende pour mauvais traitements (utilisation abusive de l'aiguillon électrique, alors même qu'il était censé en contrôler l'utilisation auprès des salariés);
- les trois salariés de l'abattoir à des amendes de 600 €, 1 700 € et 4 000 € pour mauvais traitements (coups et utilisation de l'aiguillon électrique), des peines supérieures à celles requises par le procureur lors de l'audience.

Des parquets ont classé sans suite les procédures à l'encontre des **abattoirs de Pézenas, de Limoges et du Mercantour**. Pour ce dernier, le parquet nous a in-



formés que les poursuites n'avaient plus lieu d'être au motif d'une « régularisation d'office par l'abattoir », tout en soulignant que les travaux de mise aux normes n'étaient pas terminés. Classement sans suite également pour les lapins angoras, les Œufs Geslin, les lapins du Tertre. Nous avons demandé les dossiers pénaux et examinons les voies de recours.

Nous nous étions constitués **partie civile contre des abattages illicites lors de l'Aïd**. L'éleveur qui vendait ses moutons et laissait ses clients les tuer chez lui a été condamné à 6 mois de prison avec sursis et 900 € d'amendes. Les sacrificateurs ont eu 3 mois de prison avec sursis et 300 € d'amendes chacun. Ils ont par ailleurs été condamnés à verser 1 250 € à L214 (dommages et intérêts et frais de procédure).

Nous étions également **partie civile contre un éleveur récidiviste pour abandon de troupeau** en Haute-Loire (condamné à verser 2 250 € à L214) et contre un transporteur **pour avoir transporté des animaux inaptes** (condamné à verser 1 900 € à L214). Nous avons également porté plainte pour troupeau à l'abandon contre le maire de Quetteville. La procédure est en cours.

Côté **tribunaux administratifs**, nous avons deux procédures en cours contre les mairies de Bordeaux et de Montpellier pour des interdictions ou des entraves à l'occupation de l'espace public pour des événements revendicatifs que nous souhaitons organiser. Nous avons soutenu le Festival vegan de Calais qui a pu ainsi se tenir en septembre dernier. Nous soutenons également une famille dont l'enfant s'est vu refuser un choix végétarien dans la cantine qu'il fréquentait.

En 2015, nous avons porté **plainte pour diffamation contre Christiane Lambert**, actuelle présidente de la FNSEA, pour ses propos dans une tribune diffusée par *Paysan Vosgien*. Procédure d'appel terminée et pourvoi en cassation abandonné par la partie adverse, la justice nous a définitivement donné raison cette année.

Nous avons aussi **porté plainte pour diffamation** contre le quotidien *La Voix du Nord*, Willy Schraen, président de la Fédération nationale des chasseurs (FNC) et Laurent Rigaud, président du syndicat des bouchers du Nord pour les propos diffamatoires à l'encontre de L214 rapportés dans les pages du journal : Willy Schraen accusait L214 d'avoir saccagé des sièges de fédérations de chasse tandis que Laurent Rigaud nous attribuait cinquante attaques perpétrées contre des boucheries. L'audience se tiendra le 2 juin 2020 (les délais sont longs!). Par ailleurs plusieurs **droits de réponse** ont été demandés pour des propos similaires (*Voix du Nord*, *Valeurs actuelles*, *Le Parisien*, *Ovocom*). Rappelons que L214 s'est toujours positionnée contre les dégradations des commerces, qui amènent un débat clivant (« choisissez votre camp entre bouchers et vegan ») et relèguent le sort des animaux au second plan. Nous luttons contre un système et non contre des personnes.

PLAINTES CONTRE L214

Fin de nos démêlés juridiques avec la société productrice de **foie gras Ernest Soulard** pour des images de salle de gavage révélées en 2013. La société Soulard a été déboutée de l'ensemble des procédures initiées contre L214 : pas de condamnation pour diffamation et pas de condamnation pour dénigrement. Nous étions dans notre droit de dire et de diffuser comme nous l'avons fait. C'est un véritable soulagement, d'autant que les sommes demandées s'élevaient à plus de 290 000 €.

De même le **CNPO, syndicat des professionnels des œufs**, a été débouté de sa procédure en dénigrement pour des images que nous avons diffusées en 2014. Là encore, la justice a reconnu le bien-fondé de notre démarche, et a jugé qu'il n'y avait pas dénigrement.

L'éleveuse des lapins du Tertre a également été déboutée par la justice de l'ensemble de ses demandes concernant sa plainte pour dénigrement contre L214. C'est une affaire débutée en 2014 qui s'achève par la condamnation de l'éleveuse à verser 8 500 € à L214 pour frais de procédure.

Multi-Restaurant-Service (MRS) a porté plainte pour diffamation contre L214 pour avoir dit publiquement que cette entreprise ne s'engageait pas à ne plus utiliser d'œufs de poules élevées en cage. Audience le 20 mai 2020.

Enfin, le Cifog, **l'interprofession des producteurs de foie gras, a porté plainte contre L214 pour avoir parodié son dernier spot publicitaire** (qui leur a coûté plus d'un million d'euros, dont la moitié a été financée par l'impôt des contribuables via FranceAgriMer, un établissement public). Ils demandent l'interdiction de diffusion de la vidéo (sous astreinte de 5 000 €), la publication de la décision sur le site de L214 et dans 5 journaux de leur choix pour un montant maximal de 5 000 € par publication ainsi que 8 000 € de frais de procédure. L214 a été condamnée à retirer les images et à payer 2 000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile mais a fait appel de la décision.

Via la presse, plusieurs établissements ou organisations ont annoncé porter plainte contre L214. À l'heure actuelle, nous ne savons pas les faits exacts qu'elles reprochent à l'association, ni si ces faits seront poursuivis.

On peut constater que la réponse judiciaire, quand elle existe, est encore très souvent symbolique, non dissuasive. Néanmoins, nous pouvons percevoir des parquets et des tribunaux qui prennent les affaires de mauvais traitements sur les animaux de plus en plus au sérieux.

Encore un chaleureux merci à Hélène et à Caroline, nos avocates, qui nous permettent d'agir en justice avec des dossiers étayés et solides!

PÔLE OPÉRATIONS MILITANTES

/// ÉQUIPE RÉZO ///

Le « Rézo » de bénévoles L214 a pour objectif d'alimenter le débat autour de la question animale en régions au plus près du public, à travers des actions de sensibilisation dans l'espace public, dans des salons, ou encore auprès de nos représentants politiques. Constitué de **51 groupes répartis sur tout le territoire**, le Rézo de bénévoles a été rejoint par les villes de Biarritz, Nancy et Châteauroux courant 2018, resserrant ainsi le maillage territorial.

105 référentes et référents bénévoles ont la responsabilité d'organiser régulièrement des actions avec le soutien de plusieurs milliers de bénévoles, d'être les interlocuteurs des médias locaux. Ils sont en contact permanent avec les coordinateurs du Rézo : Baptiste, Camille L. et Olive.

En 2018, Baptiste a rejoint Camille L. et Olive à la coordination du Rézo, prenant ainsi la relève de Sébastien C. qui a rejoint le pôle administratif et financier de l'association. Camille L. assure quant à elle la coordination de l'équipe salariée.

9 actions coordonnées, 10 villages véganes ou Vegan Place, 40 participations à des salons, festivals et marchés, 230 retours médiatiques et plus de 120 000 tracts distribués... Au total, nous avons eu **730 occasions d'éveiller les consciences**. Toutes ces actions n'auraient pas été possibles sans la force de frappe des bénévoles !



L'action la plus marquante de l'année a été probablement celle de février, où les bénévoles de 36 groupes ont rencontré 120 députés, dans le cadre de la campagne #StopCages, visant à abolir l'élevage en cage des poules pondeuses. Après avoir récolté 21 000 signatures de la pétition dans les rues de leurs villes et effectué les démarches pour obtenir un rendez-vous avec les députés, les bénévoles les leur ont remises en mains propres, accompagnées d'un dossier proposant des mesures concrètes pour les animaux.

L'action qui a été la plus reprise dans les médias s'intitulait Pour les animaux, c'est tous les jours Halloween avec 58 retours média pour 29 villes participantes. Elle consistait à faire défiler le 31 octobre au soir des dizaines de bénévoles qui portaient un masque d'animal d'élevage et brandissaient des panneaux montrant la violence des abattoirs

/// ÉQUIPE CAMPUS ///

Campus a pour objectif de **végétaliser les repas servis dans les restaurants universitaires**. Pour cette première année, le lancement s'est opéré sur les campus de Lille, Aix-en-Provence, Lyon, Grenoble et Paris. Cinq correspondants étudiants (Chloé, Sophie, Amandine, Maéva et César) rattachés à ces facultés ont été embauchés début décembre pour mener à bien cette mission. Ils ont démarré en relevant l'ensemble des offres proposées et leur étiquetage dans les cantines et les cafétérias. Leur contrat de 12 h hebdomadaires est adapté à leur rythme universitaire et a une durée de 7 mois. Ce nouveau projet est entièrement financé par l'Open Philanthropy Project.



/// ÉQUIPE VEGORESTO ///

VegOresto **invite les restaurateurs à servir un menu vegan en plus de leur offre habituelle et rend visibles les restaurants vegan-friendly sur son site internet** (annuaire en ligne).

Pour motiver les chefs, des défis leur sont régulièrement lancés : 157 défis en 2018, soit en moyenne plus de 2 par semaine. Parmi ceux-ci, 16 ont été tenus à l'occasion de la Journée sans viande, 17 à l'occasion de la Fête de la gastronomie et 16 à l'occasion des fêtes de Noël, ainsi que 2 défis en école hôtelière.

Ces défis ont eu lieu grâce aux **44 équipes rassemblant 100 ambassadeurs bénévoles** dans toute la France : 17 équipes actives ont lancé au moins un défi tous les 3 mois, 3 antennes ont été créées (Blois, Dijon et Tahiti) et les autres ont été consolidées grâce au recrutement de nouveaux bénévoles.



Suite aux défis, 36 % des restaurants ont signé la charte en 2018 (en date du 31 décembre 2018; certains signent plusieurs mois après, le temps de mettre au point l'offre à leur carte). À ces référencements, il faut ajouter les restaurateurs qui ont signé sans défi : 385 restaurants ont signé en 2018, VegOresto.fr arrivant ainsi à **1277 adresses vegan-friendly proposées aux utilisateurs**.

Le site a recueilli plus de 1 000 avis sur les fiches des restaurants et plus de 800 signalements sur la page « Recommandez-nous un restaurant » grâce aux 245 000 visiteurs. De plus, un nouveau moteur de recherche plus rapide et pertinent est à présent accessible sur le site et les applications VegOresto.

Une nouvelle catégorie de bénévoles a été mise en place, les brigadiers, qui ont pour objectif de référencer directement, sans défi, des établissements de restauration proposant déjà un menu vegan. Ils étaient au nombre de 30 dans toute la France au 31 décembre 2018.

Différents partenariats ont été développés tout au long de l'année, notamment avec les éditions L'Âge d'Homme et La Plage, qui ont fait gagner des livres de cuisine aux convives lors de nos soirées défis. Nous avons également partagé nos livrets recettes de chefs avec Ecofrugal pour la sortie de leur box « bons plans et astuces » spéciale nourriture pour réduire son impact environnemental. Le projet Vanilla Bean, qui rassemble un site et une application mobile répertoriant les restaurants avec une offre végane dans plusieurs pays, s'est développé en France en partenariat avec VegOresto.

VegOresto a lancé une « VegOselection » en début d'été : une sélection de restaurants pour les vacances diffusée via un communiqué de presse national.

L'équipe VegOresto a tenu **5 stands** (salon Respire la vie à Vannes, Vivre autrement à Paris, Naturally à Paris, Zen&Bio à Nantes, Naturabio à Lille) ainsi que divers stands lancés en local grâce au nouveau matériel des équipes (comptoir et roll-up VegOresto). En échange d'ateliers de démonstration de recettes par des chefs référencés, notre participation aux salons a été offerte par les organisateurs. Et pour la première fois, nous avons tenu un stand sur un salon professionnel : le Sirha Green à Lyon.

Les perspectives ne cessent donc de s'élargir, la campagne a même fait parler d'elle en sortant le tout premier livre de recettes écrit par des chefs, *Les chefs cuisinent vegan*, publié aux éditions La Plage. En effet, 40 recettes sont à découvrir, de la plus simple à la plus sophistiquée, réalisées par 14 chefs référencés VegOresto. Une belle aventure sur le partage de connaissances de la cuisine végétale.

L'équipe en 2018 était composée de Laurie P., Coralie M., Olivier et Bérénice.



/// ÉQUIPE ÉVÉNEMENTIEL ///

L'année 2018 a été marquée par la création officielle d'une équipe chargée de l'événementiel. Les événements de l'association mobilisant toujours plus de participants, que ce soit en externe lors de la Marche pour la fermeture des abattoirs ou en interne du fait du fort accroissement du nombre de salariés, il était nécessaire de constituer une équipe dédiée. Par conséquent, début 2018, Émilie a débuté son travail salarié pour l'association en tant que chargée de communication événementielle.

MARCHE POUR LA FERMETURE DES ABATTOIRS

Le 23 juin 2018 a eu lieu la 7^e Marche pour la fermeture des abattoirs à Paris. L'événement a été marqué par une belle mobilisation, plus importante qu'en 2017, avec **4 000 participants et près de 150 bénévoles mobilisés**.

La marche a bénéficié d'une nouvelle identité visuelle réalisée par l'illustratrice Joëlle Merizen. Le déroulé de la journée fut parfaitement orchestré : mise en place d'un village associatif et militant (Vegan Place) composé d'une soixantaine d'exposants place de la République pour toute la journée, discours fédérateur de Brigitte, marche demandant la fermeture des abattoirs, prises de parole des autres associations, soirée-concert. Plus de 200 personnes ont pris part à la soirée au Badaboum. Plusieurs retours médias ont été répertoriés dont une dizaine d'articles presse et 3 passages télévisés.

En 2018, des Marches pour la fermeture des abattoirs ont été organisées dans 15 pays et 35 villes à travers le monde. Un accompagnement a aussi pu être proposé aux organisateurs.



UNIVERSITÉS D'AUTOMNE

Du 19 au 21 octobre, 110 référents Rézo et ambassadeurs VegOresto ont participé à la deuxième édition des Universités d'Automne à Paris. Pour répondre aux **objectifs de formation des bénévoles et de partage d'expériences**, conférences, présentations et ateliers se sont succédé pendant 2 jours et demi. Des équipes L214 ont pu présenter les valeurs fondamentales et le fonctionnement de l'association ainsi que les nouvelles campagnes, mais aussi partager leurs expériences avec les bénévoles qui, à leur tour, ont pu présenter leurs actions locales et projets concernant le Rézo ou VegOresto. Plusieurs intervenants de qualité ont pu transmettre leurs connaissances dans des domaines très variés, dont Hervé Berbille (ingénieur agronome spécialiste du soja), Florence Burgat (philosophe), Pascal Durand (député européen écologiste), Douchka Markovic (adjointe au Maire du 18^e arrondissement de Paris – EELV). Les équipes Rézo (Camille L., Olive et Baptiste) et VegOresto (Laurie P., Coralie M. et Olivier) ont animé des ateliers afin de favoriser les échanges, développer les réflexions et faciliter l'émergence de nouvelles idées. Des espaces d'écoute et d'expression ont également été proposés aux participants à travers des cercles de parole animés par des psychologues. Les résultats de l'enquête-bilan envoyée à l'issue des Universités d'Automne révèlent un **taux de satisfaction élevé et le souhait de participer à nouveau en 2019 pour 96 % des bénévoles présents**.

SÉMINAIRES D'ÉQUIPE

Sauf exception, la totalité des salariés (45 en janvier 2018, 58 en juillet 2018) participe pendant une semaine aux séminaires d'équipe biannuels. Ces séminaires apparaissent comme des moments clés indispensables pour une équipe de salariés majoritairement en télétravail. Les objectifs sont pluriels : **se rencontrer, échanger, partager, consolider la cohésion d'équipe, et surtout faire émerger de nouvelles idées et de nouveaux projets** pour faire grandir l'association et défendre les animaux jusqu'à la fin de leur exploitation. Ainsi, présentations, ateliers et moments conviviaux ont enrichi les pratiques et réflexions des salariés à 2 reprises en 2018.

PÔLE COMMUNICATION & RESSOURCES

/// ÉQUIPE PRESSE & COMMUNICATION ///

En 2018, L214 a régulièrement sollicité les médias et a également répondu à leurs sollicitations.

Nous avons eu connaissance de **790 citations ou passages en presse nationale** (50 en télé, 65 en radio et 675 en presse écrite et web), et plus de 700 en presse régionale ou locale (23 en télé, 29 en radio et 646 en presse écrite et web).

Pour ne citer que quelques passages médias, on peut signaler les vidéos de Brut et de Konbini qui relaient régulièrement nos enquêtes, l'interview de Sébastien en direct sur la chaîne YouTube Thinkerview, son invitation dans l'émission de Yves Calvi sur Canal Plus, Brigitte en débat dans l'émission *Questions directes* en prime time sur France 2, la participation d'Isis à l'émission *Lâche ton post!* de Cyril Hanouna, notre apparition dans un *Zone interdite* consacré à la cause animale ou encore une enquête de France Inter sur le projet de loi Alimentation à laquelle Sylvain a activement contribué.

Notons une exclusivité avec *Le Monde* pour la sortie de notre enquête sur les truites, la publication de notre tribune « Et si les vegan n'avaient pas tort ? » dans *Libération*, lequel journal consacre désormais un numéro par an aux animaux avec le *Libé des animaux* : nous avons d'ailleurs publié dans le premier numéro un appel à la générosité du public réalisé par notre équipe Création.

Nous avons envoyé **42 communiqués de presse nationaux**, dont :

- 17 portaient sur des lancements d'enquêtes ou de réaction à l'actualité,
- 12 concernaient les poules pondeuses (engagements d'entreprises ou lancement d'enquêtes),
- 5 concernaient des campagnes ou événements (campagnes Balance ta fourrure et #7900L, tournée Chicky Boom, jeu Blood Food, Marche pour la fermeture des abattoirs),
- 4 concernaient des décisions de justice (procès de l'abattoir de Mauléon-Licharre, procès du rituel des Kapparot à Marseille, suspension du projet de poulailler industriel de Bressolles),
- 3 concernaient VegOresto (sortie du livre Les chefs cuisinent vegan et VegOsélection),
- 3 concernaient la politique (projet de loi Alimentation),
- 1 concernait le Veggie Challenge.

Nous avons également sollicité la presse régionale (288 communiqués) :

- 9 actions coordonnées du Rézo ont donné lieu à l'envoi de 218 communiqués,
- les actions ponctuelles du Rézo (Vegan Place, etc.) ont donné lieu à l'envoi de 10 communiqués,
- les défis VegOresto et participations à des salons ont donné lieu à l'envoi de plus de 60 communiqués.



LETTRES D'INFO

Nous avons envoyé à nos abonnés (442 000 en fin d'année 2018) **52 lettres d'info nationales** sous la coordination de Barbara. À l'occasion, nous avons aussi envoyé des lettres d'information régionales pour partager certaines actions ou soutenir des initiatives locales, comme la mise en place d'une alternative végétarienne quotidienne dans les cantines du 18^e arrondissement de Paris.

De plus, chaque semaine, **l'agenda hebdo** est envoyé par mail et recense les actions de L214 et celles que d'autres associations soumettent via un formulaire en ligne.

ACTIONS EXPRESS POUR LES ANIMAUX (AEA) ET JO LE BOT

Les Actions Express pour les Animaux (actions-express-L214.com) comptaient à la fin de l'année 2018 **plus de 14 000 personnes inscrites**. Envoyée une à deux fois par semaine, cette lettre d'info spéciale propose des **actions rapides à réaliser sur les réseaux sociaux, par mail ou téléphone**. Sur toute l'année 2018, **57 actions** ont été proposées pour donner de la visibilité aux enquêtes, demander à des entreprises de s'engager ou interpeller des élus.

L'année 2018 est également marquée par **le lancement de Jo, le robot Facebook de L214**, qui propose des Actions Express via Messenger, en complément des Actions Express envoyées par mail. Ce robot hyperactif a proposé à ses abonnés **19 actions** depuis juillet 2018 et comptait à la fin de l'année **plus de 3 500 inscrits**.

Grâce à la combinaison de ces deux outils, des milliers de personnes ont sollicité leur député sur le projet de loi Alimentation, et plusieurs industriels, tels que l'entreprise Jacquet Brossard, qui a pris l'engagement d'arrêter son approvisionnement en œufs de batterie.

CONFÉRENCES

Sur l'année 2018, L214 a participé à **23 conférences ou autres événements**. Entre autres, Sébastien a présenté une conférence gesticulée à la mairie du 19^e arrondissement de Paris, Brigitte a participé à un colloque organisé par la Société vétérinaire pratique de France au Val-de-Grâce et Nicolas a présenté le travail de l'association devant les étudiants de Sciences Po Strasbourg.

Par ailleurs, l'association s'est vu remettre le **prix d'activiste de l'année** par Communication Sans Frontières lors du 13^e Grand Prix de la communication solidaire.

/// ÉQUIPE CRÉATION ///

Sur la lancée de l'année précédente, L214 a poursuivi en 2018 **la création en interne de la quasi-totalité des supports de communication de l'association et de ses campagnes**. Cela inclut les vidéos (en premier lieu celles d'enquêtes), les sites web, les tracts et documents papier ou encore les visuels diffusés sur les réseaux sociaux. Une exception est cependant à noter : la campagne #7900Litres, qui visait à informer le grand public de la consommation d'eau que nécessite la production de viande, a été conçue à titre gracieux par l'agence de publicité Brandstation qui nous a proposé cette idée.

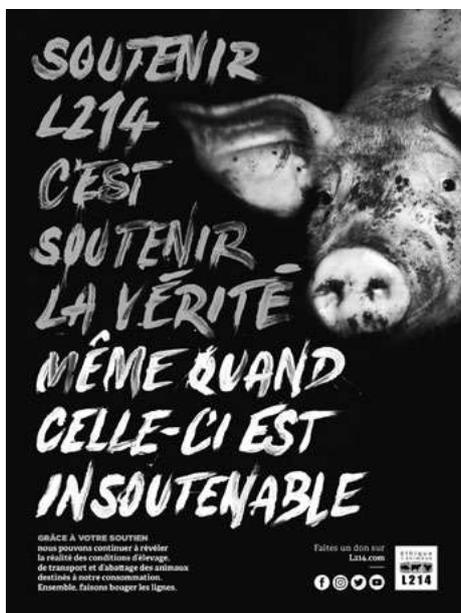
Pour le reste, les besoins ont continué d'augmenter proportionnellement à la croissance de l'ensemble de l'association. En 2018, l'équipe comptait Jonathan, directeur artistique et coordinateur de cette équipe comprenant Élodie V., monteuse vidéo, Florent V., webdesigner et Leslie, graphiste. Ils ont été rejoints en janvier par Valentine, graphiste et illustratrice pour L214 Éducation, en mai par Mathieu, graphiste et en juillet par Aurélie, graphiste.

Les 4 derniers arrivés présentent des profils aux compétences multiples (conception, montage vidéo, motion design, webdesign, print, réseaux sociaux, événementiel, identité visuelle...) et sont capables de travailler sur toutes sortes de sujets et toutes sortes de supports, validant ainsi l'objectif affiché lors de la dernière assemblée générale de **renforcer les synergies entre les différents membres de l'équipe création et de cultiver la polyvalence de chacun**.

Avoir pu constituer une équipe aussi professionnelle et étoffée en interne nous permet d'être à la fois autonomes, réactifs et pertinents sur des sujets complexes, ainsi que de garantir la cohérence et la continuité du message de L214 et de ses campagnes.

En 12 mois, nous avons ainsi réalisé **plus de 160 vidéos en interne** (+ 320 % par rapport à 2017), **772 créations pour les réseaux de L214** (+ 250 %), **178 documents imprimés** (+ 170 %), 1 nouvel article textile pour la boutique (tote bag), 3 identités visuelles (Politique & animaux, 800millions, Improved) ainsi qu'une dizaine de minisites (enquêtes et Chicky Boom).

Nous travaillons également sur 2 magazines réguliers : *Mon journal animal*, lancé cette année par L214 Éducation et dont les 28 pages et le double poster sont entièrement développés en interne, et *L214Mag* dont la mise en page est assurée par Charline et Abdel (deux graphistes bénévoles).



En effet, il nous arrive de solliciter également l'appui de personnes extérieures. Depuis février 2018, nous travaillons régulièrement avec Benjamin et Pierre de BPMusic, compositeurs et sound designers, pour augmenter la qualité de nos productions audiovisuelles. Nous bénéficions ainsi, grâce à leur expertise, de bandes-son composées sur mesure pour répondre parfaitement à nos attentes et maîtriser de bout en bout nos vidéos. Dans le même domaine, Nicolas Borne apporte toujours son soutien bénévole et ponctuel pour

les réglages et arrangements de son.

Nous travaillons également avec des réalisateurs comme ce fut le cas pour la captation de la Marche pour la fermeture des abattoirs de 2018, des photographes et des artistes divers (Oscar Ginter, paper artist, pour la réalisation des visuels de la brochure Vegan Pratique, Joëlle Merizen pour le visuel de la Marche 2018 et Diane Özdamar pour celui de la Marche 2019).

/// ÉQUIPE RÉSEAUX SOCIAUX ///

Durant l'année 2018, l'équipe Réseaux sociaux qui venait de se créer s'est agrandie, a défini son champ d'action et ses priorités et s'est stabilisée. L'équipe est composée de Laurie C. en tant que responsable communication, Xavier, Camille T. et Merry en tant que community managers et rédacteurs. Cette équipe est responsable de la gestion des trois réseaux sociaux de l'association ainsi que du courrier entrant et des messages téléphoniques.

FACEBOOK

En 2018, sur Facebook, nous avons mis en ligne **925 publications** qui ont généré **202 millions d'impressions*** et ont eu une **portée** de 135 millions**. Nous avons enregistré **47 000 mentions « J'aime » de plus qu'en 2017**. Notre communauté est très réactive, et nous pouvons compter sur elle : elle commente, like et partage énormément nos publications.



TWITTER

En 2018, nous avons publié **1 563 tweets** qui ont généré **30,7 millions d'impressions**. Au 31 décembre 2018, notre compte était suivi par 64 200 followers soit **16 550 de plus** qu'au 1^{er} janvier (+ 35 %).

/// ÉQUIPE DOCUMENTALISTE ///

Devant l'importance d'appuyer notre argumentation sur des données scientifiques récentes et crédibles, et de fournir des informations fiables sur des thèmes aussi variés que les pratiques d'élevage, l'éthologie, la nutrition ou encore l'impact environnemental des productions animales et végétales, l'équipe Documentation a été créée en 2017. **Au cours de l'année 2018, ses missions se sont précisées et sa structure s'est formalisée.**

L'équipe Documentation **répond aux sollicitations des différentes équipes de l'association, et effectue un travail de vérification des contenus produits**. Elle prend également en charge la rédaction ou la mise à jour de dossiers papier ou en ligne (par exemple les truites, l'abattage ou encore les poulets), a donné trois conférences au cours de l'année (Sciences Po, associations étudiantes), et différentes formations ont permis aux membres de l'équipe d'accroître leurs compétences.

La veille scientifique, indispensable pour l'association,

INSTAGRAM

Sur Instagram, nous avons mis en ligne **316 publications**. Notre compte, fort de 24 000 abonnés au mois de janvier 2018, en comptait **52 000** au 1^{er} janvier 2019. La **meilleure publication de l'année** est une vidéo dénonçant le foie gras qui a comptabilisé 39 224 vues, une portée de 72 027 ainsi que 501 commentaires.

En plus des comptes L214, l'association est également présente sur les réseaux sociaux à travers ses différentes campagnes :

- VegOresto (Facebook et Twitter);
- Politique & animaux (Facebook et Twitter);
- L214 Éducation (Facebook).

LE BLOG L214

Nous avons publié **44 notes de blog** en 2018. Parmi ces nouveaux articles, nous comptons des notes de lecture d'ouvrages traitant de la cause animale, des réactions à l'actualité et des focus sur des campagnes de l'association. Le blog compte une moyenne de **18 000 utilisateurs par mois**.

constitue également un maillon fort de ses missions. En particulier, l'année 2018 a été riche en parutions sur les liens entre l'alimentation et l'environnement (un rapport spécial du GIEC sur le réchauffement climatique, une étude d'ampleur dans Science sur l'impact environnemental des denrées alimentaires, ou encore un rapport de la commission EAT-Lancet sur l'alimentation durable). De plus en plus, des spécialistes s'accordent sur la nécessité de réduire grandement la consommation de viande notamment en France.

Enfin, avec l'arrivée de Claire et Mathilde en 2018, **l'équipe s'est également dotée d'une mission éditoriale** (relecture des textes publiés par l'association, centralisation et mise en forme des références bibliographiques, etc.).

Actuellement, l'équipe se compose de 4 personnes : Stan, Nicolas, Mathilde et Claire, occupés à temps partiel par les missions de cette équipe, pour un total d'environ 2 temps pleins.

PÔLE WEB & RECHERCHE

L'informatique est présente dans toutes les composantes de l'association, **le pôle Web doit s'adapter continuellement aux besoins des nombreuses équipes** et pour cela se dirige vers toujours plus de professionnalisation dans le choix et la configuration de ses outils.

6 minisites ont vu le jour et le travail a commencé sur le futur site de la campagne Improved. VegOresto s'est vu doté d'un tout nouveau moteur de recherche plus pratique et efficace. Le site Politique & animaux a été enrichi pour permettre aux internautes d'interagir plus facilement sur les réseaux sociaux ou directement auprès de leurs élus. La boutique quant à elle s'adapte petit à petit aux besoins particuliers des commandes du Rézo et des ambassadeurs.

De nouveaux outils de communication interne et d'organisation du travail ont été mis en place pour permettre une coopération optimale à l'échelle de l'association. 2 robots nous ont aussi rejoints : Jo le Bot, qui évolue sur Facebook pour inviter nos followers à faire des Actions Express pour les animaux, et Fouine, qui teste tous les jours nos sites pour vérifier qu'ils fonctionnent bien et nous prévenir en cas de problème.

Pour finir, notre serveur vocal interactif est désormais actif et permet de rediriger automatiquement les appels téléphoniques vers les équipes concernées.

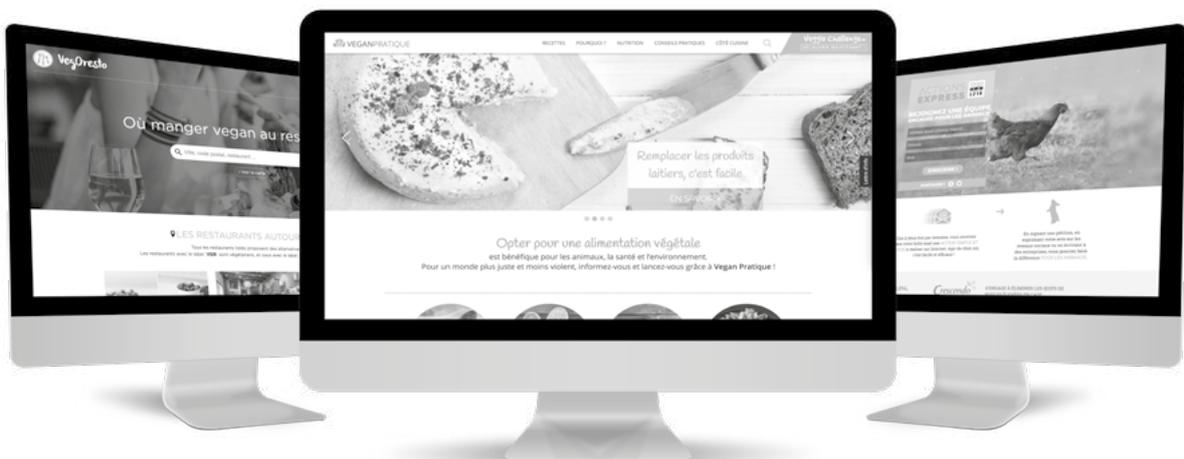
Pour réussir à faire avancer ces nombreux projets, Alexandre, Alexis, Pierre et Stéphane ont rejoint Florent O., Florent V., Micha, Myriam et Vincent.

L214 sur Internet c'est 14 sites :

- L214.com,
- blog.L214.com
- boutique.L214.com
- education.L214.com
- stop-foie-gras.com
- viande.info
- politique-animaux.fr
- animaux.L214.com
- don.L214.com
- fermons-les-abattoirs.org
- lait-vache.info
- pense-bete.org
- vegoresto.fr
- vegan-pratique.fr

... et de nombreux minisites comme :

- stopcages.com
- actions-express-L214.com
- cr-u-aute.com
- jevoeux.l214.com...



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

/// ÉQUIPE RELATIONS DONATEURS & RECHERCHE DE FONDS ///

Nous sommes aujourd'hui **34 000 membres** (33 962 au 31 décembre). 29 % d'entre vous ont choisi le don mensuel : avec 40 % du montant des dons sous cette forme, L214 bénéficie d'une base bien solide pour inscrire son travail dans la durée !

Par ailleurs, 263 donateurs (0,8 %) ont donné 1 000 € ou plus en 2018 et représentent 21 % du montant total des dons.

L214 **repose principalement sur les dons de particuliers** : seulement 124 (0,4 %) de ses donateurs en 2018 étaient des entreprises, des associations ou des fondations, et représentaient 5 % du montant récolté. L'association ne reçoit en outre **aucun financement public**.

Un des faits marquants de cette année est l'arrivée d'Espadon (espadon.L214.com) ! Nous avons en effet développé un espace personnel donateur sécurisé sur Internet : il permet de modifier son adresse, consulter ou modifier le montant de ses prélèvements, télécharger son reçu fiscal, et gérer son abonnement au Mag. Il simplifie vos démarches et vous permet d'être autonome sur vos changements. Bien sûr, notre équipe reste à votre disposition pour toute question.

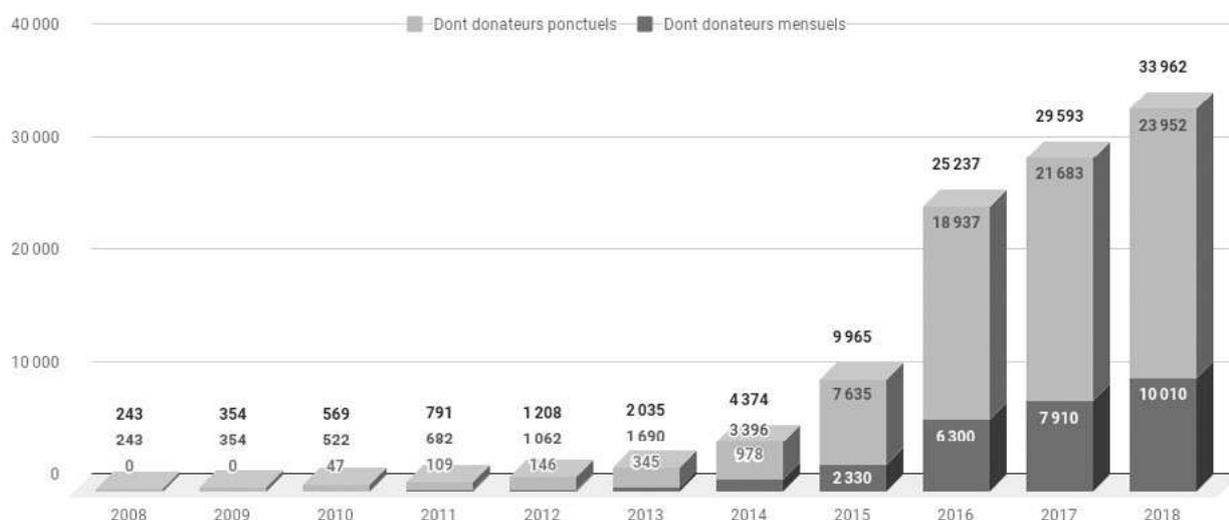
Vous êtes de plus en plus nombreux à vouloir soutenir L214 même quand vous ne serez plus là via un legs. Nous pouvons aujourd'hui accompagner vos démarches via le **fonds de dotation** que nous avons créé à cet effet.

Certaines entreprises offrent des services à L214, comme notre expert-comptable qui accompagne gracieusement l'association depuis ses débuts. D'autres, comme Un Monde Vegan, fournissent les produits nécessaires à l'organisation des dégustations et autres actions. De nombreux autres commerces contactent l'association afin de nouer des partenariats, qui sont référencés sur notre page L214.com/avantages.

Nous ne pourrions pas citer toutes les personnes, personnalités, entreprises, fondations et associations qui ont soutenu L214 cette année, mais toute l'équipe de L214 les remercie chaleureusement et sincèrement.

En 2018, l'équipe dédiée à la relation donateurs et la recherche de fonds était composée d'Alexandra, Cécile B., Morgane et Thibaut.

Nombre de membres à jour de cotisation au 31 décembre



/// ÉQUIPE COMPTABILITÉ ///

Auparavant regroupées avec les ressources humaines, les attributions de l'équipe Comptabilité (ex-Gestion) sont désormais recentrées sur la **gestion financière** (comptabilité, relations avec les banques, etc.) **et administrative** (relations avec les organismes sociaux, les impôts, les assurances, etc.) de l'association.

Pour **accompagner efficacement le développement continu de l'association**, l'équipe s'est tout d'abord renforcée numériquement, avec les arrivées de Sébastien C. (transfuge de l'équipe Rézo) puis de Cécile P., qui rejoignent Célia et Benjamin.

En parallèle, le processus de **professionnalisation** de l'équipe s'accélère avec notamment l'utilisation d'un logiciel de traitement comptable en ligne, la mise en application de nouvelles procédures visant à toujours plus de fiabilité et de sécurité et la mise en place d'une comptabilité analytique pour **mieux suivre les dépenses campagne par campagne**.

/// ÉQUIPE RESSOURCES HUMAINES ///

L'association est passée de 42 salariés fin décembre 2017 à 68 un an plus tard. En 2018, le renforcement de l'équipe Comptabilité a permis à Coralie D. de se consacrer pleinement à la gestion du personnel, et ainsi de mettre en place une équipe Ressources humaines à part entière.

L'objectif de l'année était de nous **professionnaliser**, et nous rendre plus **autonomes** sur les différentes dimensions de la gestion des ressources humaines.

Depuis avril, nous utilisons ainsi un logiciel intégrant à la fois la gestion de la paie et les fonctionnalités de SIRH (système d'information des ressources humaines) : édition automatique des bulletins de salaire, validation des congés et des notes de frais, etc. Cette nouvelle organisation nous a permis de **simplifier** les démarches, de **gagner un temps conséquent** et de **mieux maîtriser** le processus RH.

En parallèle, à l'aide d'une formation spécifique et avec le concours précieux de nos avocates, nous préparons la mise en place des nouvelles obligations qui s'imposent à nous suite au **dépassement du seuil de 50 salariés**, à commencer par la création d'un comité social et économique (CSE).

// ÉQUIPE BOUTIQUE ///

L'année 2018 a été caractérisée par **l'apparition d'une section Éducation sur la boutique** avec du matériel pédagogique comme le livret *Nourrir l'humanité, Mon journal animal* n°1, des posters (poster « Un animal comme toi » et série de 6 posters « Sensible »), le tract « Je défends les animaux » et la carte Éducation.

D'autres nouveautés ont été proposées sur la boutique, dont **14 livres** (les plus commandés ont été *Comme toi, Les chefs cuisinent vegan, Antispéciste et Désobéir pour les animaux*), une **série de 10 badges** « Je défends les animaux », un **tote bag** et un **tract « Poulet »**.

8 999 commandes ont été traitées au total en 2018, un chiffre en légère augmentation par rapport à l'année 2017 pour laquelle on comptait 8 876 commandes préparées. On peut d'ailleurs noter que presque un tiers des commandes sont concentrées sur la fin d'année (2 846 commandes entre le 30 octobre et la mi-décembre).

Notre **exposition pédagogique « La viande, les animaux et l'environnement »** (L214.com/exposition) a été utilisée à dix reprises cette année, dans des lieux tels que marché biologique, écoles, forum des associations ou encore soirée débat. Composée de 17 panneaux, l'exposition aborde les thèmes du climat et de l'environnement, de notre rapport aux animaux ainsi que de nos choix alimentaires. Le temps d'affichage a varié de un jour à un mois et demi, avec parfois un affichage partiel : les panneaux concernant l'environnement ont par exemple été exposés à l'occasion du tour Alternatiba.

Notre **magazine trimestriel, le L214Mag**, a été édité à 227 500 exemplaires (*Mag 23* : 75 700; *Mag 24* : 73 400; *Mag 25* : 78 400). Il est envoyé aux membres qui le souhaitent, et diffusé gratuitement sur la boutique ainsi que lors de nos actions. Son numéro hors-série, le *Mag 0*, a été envoyé aux 11 300 nouveaux membres de l'association en 2018.

En 2018, l'équipe boutique était composée de trois personnes : Lisa, Sawa et Mickaël.



PERSPECTIVES 2019

En 2019, nous comptons bien évidemment continuer notre travail d'enquête et d'information du public, nos actions auprès des entreprises, des élus et des institutions pour faire reculer les souffrances infligées aux animaux et diminuer le nombre des victimes d'un système qui peine à se remettre en question. Nous prévoyons également la **parution de 3 livres**.

Nous serons amenés à renforcer nos équipes pour que chacune et chacun ait une charge de travail adaptée et à nous former pour être le plus efficaces possible dans nos différentes missions.



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

L214

Association loi de 1908

Siège social : 4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Association L214

**4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM**

SOMMAIRE

Rapport général du Commissaire aux comptes	02	à	06
Comptes annuels arrêtés au 31/12/2018	08	à	31
Rapport spécial sur les conventions réglementées	32	à	34

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L214 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Clermont l'Hérault le 7 juin 2019.

Henri DEVIC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier

ANNEXES



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**COMPTES ANNUELS
ARRETES au 31/12/2018**

ASSOCIATION L214

4 RUE DU SOLEIL

67204 ACHENHEIM

Bilan Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2018				31/12/2017	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	47 200	17 380	29 820	0,53	26 967	0,52
Autres immobilisations corporelles	208 907	68 023	140 884	2,51	65 823	1,27
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	13 350		13 350	0,24	15 600	0,30
TOTAL (I)	269 457	85 403	184 054	3,28	108 389	2,08
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	116 255		116 255	2,07	71 091	1,37
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	420		420	0,01		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	58 266		58 266	1,04	45 069	0,87
. Etat, impôts sur les bénéfiques						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 249		10 249	0,18	1 400	0,03
. Autres	33 289		33 289	0,59	4 579	0,09
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	5 134 532		5 134 532	91,49	4 918 936	94,56
Charges constatées d'avance	75 193		75 193	1,34	52 298	1,01
TOTAL (II)	5 428 204		5 428 204	96,72	5 093 373	97,92
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	5 697 661	85 403	5 612 258	100,00	5 201 762	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	110 655	1,97	110 655	2,13
Ecarts de réévaluation				
Réserves	3 354 696	59,77		
Report à nouveau			1 651 013	31,74
Résultat de l'exercice	1 112 031	19,81	1 703 684	32,75
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	4 577 383	61,56	3 465 351	66,62
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	72 000	1,28	355 000	6,82
TOTAL (II)	72 000	1,28	355 000	6,82
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources	645 144	11,50	1 140 000	21,92
TOTAL(III)	645 144	11,50	1 140 000	21,92
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	1 567	0,03	2 346	0,05
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	53 972	0,96	35 329	0,68
Autres	262 193	4,67	203 737	3,92
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	317 732	5,66	241 411	4,64
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	5 612 258	100,00	5 201 762	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	229 847		229 847	84,56	243 900	85,85	-14 053	-5,75	
Production vendue de biens									
Prestations de services	41 968		41 968	15,44	40 205	14,15	1 763	4,39	
Montants nets produits d'expl.	271 815		271 815	100,00	284 105	100,00	-12 290	-4,32	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			17 549	6,46	65 289	22,98	-47 740	-73,11	
Cotisations			33 962	12,49	150 607	53,01	-116 645	-77,44	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			494 856	182,06			494 856	N/S	
Autres produits			3 825 753	N/S	4 234 247	N/S	-408 494	-9,64	
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges			5 592	2,06	1 895	0,67	3 697	195,09	
Sous-total des autres produits d'exploitation			4 377 713	N/S	4 452 038	N/S	-74 325	-1,66	
Total des produits d'exploitation (I)			4 649 527	N/S	4 736 142	N/S	-86 615	-1,82	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			18 091	6,66	12 488	4,40	5 603	44,87	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			18 091	6,66	12 488	4,40	5 603	44,87	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			16 380	6,03	3 513	1,24	12 867	366,27	
Sur opérations en capital			2 250	0,83			2 250	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges			355 000	130,60	511 000	179,86	-156 000	-30,52	
Total des produits exceptionnels (IV)			373 630	137,46	514 513	181,10	-140 883	-27,37	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			5 041 248	N/S	5 263 144	N/S	-221 896	-4,21	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL			5 041 248	N/S	5 263 144	N/S	-221 896	-4,21	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			182 161	67,02	174 004	61,25	8 157	4,69	
Variations stocks de marchandises			-45 164	-16,61	-36 763	-12,93	-8 401	-22,84	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 955	1,46	18 404	6,48	-14 449	-78,50	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			131 123	48,24	49 011	17,25	82 112	167,54	
Services extérieurs			240 498	88,48	204 076	71,83	36 422	17,85	
Autres services extérieurs			868 180	319,40	667 458	234,93	200 722	30,07	
Impôts, taxes et versements assimilés			93 300	34,32	38 766	13,64	54 534	140,67	
Salaires et traitements			1 601 032	589,02	900 101	316,82	700 931	77,87	
Charges sociales			690 094	253,88	348 677	122,73	341 417	97,92	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	55 604	20,46	25 567	9,00	30 037	117,48
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées			1 140 000	401,26	-1 140 000	-100,00
Autres charges	9 173	3,37	6 471	2,28	2 702	41,76
Total des charges d'exploitation (I)	3 829 955	N/S	3 535 773	N/S	294 182	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	16 006	5,89	19 113	6,73	-3 107	-16,25
Sur opérations en capital	7 095	2,61	1 773	0,62	5 322	300,17
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	72 000	26,49			72 000	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	95 100	34,99	20 886	7,35	74 214	355,33
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	4 161	1,53	2 800	0,99	1 361	48,61
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	3 929 217	N/S	3 559 460	N/S	369 757	10,39
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	1 112 031	409,11	1 703 684	599,67	-591 653	-34,72
TOTAL GENERAL	5 041 248	N/S	5 263 144	N/S	-221 896	-4,21

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat	382 731		293 564			
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	382 731		293 564			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole	382 731		293 564			
TOTAL	382 731		293 564			

ASSOCIATION L214

4 RUE DU SOLEIL

67204 ACHENHEIM

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 612 258,41 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 112 031,27 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/06/2019 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il n'existe pas d'évènement significatif

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**METHODE GENERALE**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	143 077	138 364	25 333	256 107
Immobilisations financières	15 600		2 250	13 350
TOTAL	158 677	138 364	27 583	269 457

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	724	1 975		2 699
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	22 698	15 032	19 181	18 549
Matériel de transport	734	3 873		4 607
Matériel de bureau et informatique	26 132	34 725	1 307	59 550
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	50 288	55 604	20 488	85 405
TOTAL GENERAL (I+II+III)	50 288	55 604	20 488	85 405

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	71 091	45 164		116 255
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	71 091	45 164		116 255

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	420
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	7 100
TOTAL	7 520

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré	110 655			110 655
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)		3 354 696		3 354 696
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	110 655	3 354 696		3 465 351
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Écarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	110 655	3 354 696		3 465 351

ASSOCIATION L214**ANNEXE**

Aux comptes annuels

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE		

Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. engag. à réaliser sur subv. attribuées	Diminutions fonds dédiés util. Au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au-2ans
SILICON VALLEY COMMUNITY FOUNDATION	1 140 000		494 856	645 144	
TOTAL	1 140 000		494 856	645 144	

En 2017 L214 a perçu un financement accordé par l'Open Philanthropy Project pour un montant de 1 140 000 euros. Ces fonds ont été affectés en fonds dédiés en totalité.

494 856 euros de ces fonds dédiés ont été utilisés sur l'exercice 2018.

Le solde, soit 645 144 euros, est resté en fonds dédiés et sera utilisé sur 2019/2020.

Cabinet ALBRIZIO & ASSOCIES - Expert-comptable

7

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges	355 000	72 000	355 000	72 000
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	355 000	72 000	355 000	72 000
TOTAL GENERAL (I+II)	355 000	72 000	355 000	72 000
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles		72 000	355 000	

Description des éléments significatifs ou importants

Les dotations de l'exercice, d'un montant de 72 000 euros, font suite aux recours juridiques constitués par des salariés de l'abattoir de Mauléon-Licharre pour atteinte à l'intimité de la vie privée, par le Cifog pour atteinte aux droits d'auteur et par MRS pour diffamation.

Par ailleurs, le CNPO a été débouté de sa procédure pour dénigrement et Boclaud s'est désisté de sa procédure en dénigrement. Les provisions correspondantes, constituées les années précédentes, ont donc été reprises en intégralité, soit à hauteur de 355 000 euros.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	1 567	1 567		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	53 972	53 972		
Dettes fiscales et sociales	262 193	262 193		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	317 732	317 732		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	53 972
Dettes fiscales et sociales	154 374
Autres dettes	1 567
TOTAL	209 913

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT*Subventions reçues et fonds dédiés*

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée est inscrite en charges en « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « fonds dédiés ». Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	16 380
Produits de cession des éléments d'actif	2 250
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	355 000
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	16 006
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	7 095
Dotations aux provisions	72 000
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	278 529

AUTRES INFORMATIONS*Engagements et sûretés réelles consenties*

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL		

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Rémunération des cadres dirigeants

Les dirigeants ne sont pas rémunérés.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non cadres	57	
TOTAL	57	0

Nature et évaluation des contributions volontaires

Des contributions en travail : bénévolat, personnel mis à disposition, temps non rémunéré consacré à la gestion de l'association par les membres de l'association : 27670 heures en 2018 valorisées pour 382 731 € contre 22212 heures en 2017 valorisées pour 293 564 €

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4200 Euros.

NOTE EXPLICATIVE du COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le compte d'emploi des ressources (CER) est une présentation adaptée du compte de résultat.

Il est obligatoire pour les associations faisant appel à la générosité publique afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des donateurs.

Il a été élaboré conformément aux dispositions du règlement n° 2008-12 du 7 mai 2008 du Comité de la Réglementation Comptable.

Le CER présente l'utilisation des ressources globales de l'association et donc la répartition de ces ressources entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Les colonnes emplois et ressources collectées présentent un total identique au total des charges et des produits du compte de résultat.

La présentation des emplois suit une ventilation normée propre au compte d'emploi. Les colonnes affectations par emplois et suivi des ressources collectées permettent de présenter de façon lisible l'emploi des ressources issues de la générosité du public, collectées sur l'exercice ou provenant des fonds non utilisés les années antérieures.

Le résultat apparaissant au compte d'emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat.

Cette annexe permet de présenter les résultats de la collecte de l'année au regard de l'utilisation des fonds. Toutefois, L214 réalise des missions dans la durée et en continu. Les fonds collectés durant l'année 2018 ne sont donc pas nécessairement utilisés cette même année, compte tenu du temps nécessaire pour organiser des campagnes. Réciproquement, certains des projets et enquêtes réalisés en 2018 ont été financés par des fonds collectés les années précédentes.

LES EMPLOIS

L214 réalise ses missions en France. L'association a pour objet de défendre les animaux, notamment ceux utilisés dans la consommation alimentaire, en révélant les pratiques qui leur nuisent dans nos modèles agricoles et alimentaires, en encourageant les solutions pour les faire disparaître.

Les missions sociales comprennent les dépenses opérationnelles directes et indirectes engagées pour la réalisation des actions.

1 - Missions sociales

Les principales missions sociales de L214 sont :

- de diffuser des informations *via* des enquêtes sur les conditions d'élevage, de transport ou d'abattage des animaux, sur l'impact de la production et de la consommation de produits animaux, sur les avancées en éthologie :
 - auprès du grand public, tout en lui proposant des actions,
 - auprès des plus jeunes (L214 Éducation),
 - auprès des citoyens (Politique & animaux).
- d'encourager :
 - les entreprises agroalimentaires à modifier leur politique d'achat en bannissant les produits issus des formes d'élevage et d'abattage les plus cruelles (élevages intensifs, conditions d'abattage reconnues par la communauté scientifique comme sources de souffrances pourtant évitables), en réduisant la part de produits d'origine animale au bénéfice du végétal,
 - les élus à défendre les intérêts des animaux,
- de favoriser les alternatives végétales :
 - auprès du grand public (Vegan Pratique, Veggie Challenge),
 - auprès des restaurateurs en leur montrant l'intérêt et en les incitant à proposer des alternatives vegan dans leur offre (VegOresto),
- de provoquer la réflexion autour de la place accordée aux animaux dans notre société.

2 - Frais de recherche de fonds

L214 a consacré 6,6 % de ses dépenses de l'année 2018 (soit 254 962 €) à l'activité dite de « *recherche de fonds* », et plus particulièrement aux frais d'appel à la générosité du public – aucune dépense n'ayant été engagée pour la recherche d'autres fonds privés ou de subventions et autres concours publics.

Il s'agit essentiellement des salaires de l'équipe en charge des relations avec les donateurs (4 équivalents temps plein [ETP], soit 156 K€), des commissions et frais bancaires sur les dons reçus (60 K€) et d'une quote-part des frais d'impression et d'affranchissement du magazine quadrimestriel de l'association (19 K€).

3 - Frais de fonctionnement

Il s'agit des frais de personnel (9,5 ETP, soit 393 K€) et de structure (49K€ de loyers, 46K€ d'outils informatiques, 5K€ d'assurances, *etc.*), non affectables aux missions sociales de l'association. Ils relèvent principalement des services administratifs (gestion des ressources humaines, comptabilité) et informatiques, et représentent au total 16,2 % des ressources utilisées durant l'année 2018, soit 626 781 €.

4 - Dotations aux provisions

Il s'agit des dotations aux provisions pour risques constituées en 2018 en raison des recours juridiques constitués par des salariés de l'abattoir de Mauléon-Licharre pour atteinte à l'intimité de la vie privée, par le Cifog pour atteinte aux droits d'auteur et par MRS pour diffamation.

LES RESSOURCES

Les ressources de L214 proviennent quasi exclusivement (97 %) des dons et des ventes de la boutique.

1. Ressources collectées auprès du public (dons et legs)

L214 développe depuis des années la collecte de dons auprès du grand public. Aujourd'hui, les dons représentent 91 % de ses ressources, soit 3 825 K€.

En 2018, les revenus provenant du placement des ressources issues de la générosité publique représentent 18 K€, soit 0,43 % des recettes. Ils étaient auparavant regroupés en Autres produits.

2. Autres fonds privés

Les fonds privés issus du mécénat constituent un montant non significatif (13 800 €) : ils représentent 0,33 % des ressources. Il s'agit exclusivement d'une mission d'expertise-comptable effectuée sous forme de mécénat par le cabinet Albrizio.

3. Subventions et autres concours publics

Le dispositif de contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE), spécifique au secteur non marchand, est enregistré au sens de la réglementation comptable en « *subventions et autres concours publics* ». Il contribue pour 0,42 % aux ressources de l'association. L214 n'a pas bénéficié de subvention publique en 2018.

4. Autres produits

Il s'agit principalement des ventes de livres et vêtements (260 K€) réalisées *via* la boutique en ligne ou lors des différentes manifestations organisées par l'association.

5. Reprises des provisions

Il s'agit de la reprise des provisions pour risques constituées les années précédentes et devenues sans objet suite à la nullité de l'assignation en dénigrement engagée par Boclaud et à la fin de la procédure engagée par le CNPO pour dénigrement.

6 - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

En 2017, l'Open Philanthropy Project (OPP) avait accordé un financement de 1 140 000 € à L214 pour lui permettre d'agir pour les poulets de chair, pour structurer des initiatives sur les campus universitaires et pour soutenir la consolidation de l'association. Ces ressources ont été utilisées à hauteur de 494 856 € en 2018.

7. Contributions volontaires en nature pour l'année

L214 s'efforce de valoriser les nombreuses heures consacrées par ses membres bénévoles à la réalisation des actions de l'association. Plus de 27 000 heures bénévoles ont été dénombrées en 2018, valorisées à hauteur de 382 731 €.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

(page 17)

TABLEAU DES RESSOURCES ET EMPLOIS - 2018					
EMPLOIS	Emploi de 2018 = Compte de résultat (Charges)	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2018	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2018 = compte de résultat (Produits)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		3 815 851 €
1- MISSIONS SOCIALES	2 975 473 €	2 608 905 €	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	3 824 824 €	334 175 €
1.1 Réalisées en France	2 973 073 €	2 606 505 €	1.1 Dons et legs collectés	3 806 733 €	334 175 €
- Actions réalisées directement	2 960 062 €	2 593 493 €	- Dons manuels non affectés	3 806 733 €	316 084 €
- Versements à d'autres organismes agissant en France	13 012 €	13 012 €	- Dons manuels affectés		0 €
			- Legs et autres libéralités non affectés		0 €
1.2 Réalisées à l'étranger	2 400 €	2 400 €	- Legs et autres libéralités affectés		0 €
- Actions réalisées directement					
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes	2 400 €	2 400 €	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	18 091 €	18 091 €
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	254 962 €	254 962 €	2- AUTRES FONDS PRIVÉS	13 800 €	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	254 962 €	254 962 €	3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	17 549 €	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés		0 €	4- AUTRES PRODUITS	335 219 €	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		0 €			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	626 781 €	626 781 €			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	3 857 217 €	3 490 649 €	I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	4 191 392 €	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	72 000 €		II- REPRISES DES PROVISIONS	355 000 €	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	0 €		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	484 856 €	
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 112 031 €		IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRÈS DU PUBLIC		0 €
V- TOTAL GENERAL	5 041 248 €		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
			VI- TOTAL GENERAL	5 041 248 €	334 175 €
auprès du public					
première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		3 490 649 €
VIII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		3 490 649 €	SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		4 150 026 €
			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	361 499 €		Bénévolats	362 731 €	
Frais de recherche de fonds	2 061 €		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	19 171 €		Dons en nature		
Total	382 731 €		Total	362 731 €	



Henri DEVIC
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L214

Association loi de 1908

Siège social : 4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Association L214

**4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2018



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux adhérents,

En qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées. :

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il m'appartient, selon, les termes de l'article R612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - Conventions nouvelles autorisées au cours de l'exercice :

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée aux cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Clermont l'Hérault le 7 juin 2019.

Henri DEVIC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier